



DIRECTIVES POUR L'ÉVALUATION D'IMPACT DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE RÉGIMES FONCIERS ET DE GESTION FONCIÈRE

*DÉVELOPPÉ GRÂCE À UNE INITIATIVE CONJOINTE DU RÉSEAU
MONDIAL D'OUTILS FONCIERS (GLTN) ET DU FONDS INTERNATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)*

POUR UN MONDE OÙ CHACUN JOUIT DE DROITS FONCIERS SECURISÉS

DIRECTIVES POUR L'ÉVALUATION D'IMPACT DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE RÉGIMES FONCIERS ET DE GESTION FONCIÈRE

DÉVELOPPÉ GRÂCE À UNE INITIATIVE CONJOINTE DU RÉSEAU MONDIAL D'OUTILS FONCIERS (GLTN) ET DU FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

Copyright © Programme des Nations Unies pour les établissements humains ONU-Habitat, 2019

HS Number: HS/051/19F

AVERTISSEMENT :

Les désignations employées et la présentation des éléments de cette publication n'impliquent l'expression d'aucun avis de la part du Secrétariat des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières, ou concernant son système économique ou son degré de développement. L'analyse, les conclusions et les recommandations de cette publication ne reflètent pas nécessairement les vues du Fonds international de développement agricole, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ou de son conseil d'administration.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi 00100, Kenya
Tél : +254 20 762 3120
Fax : +254 20 762 3477
www.unhabitat.org

Auteur : Jennifer Witriol Lisher

Coordinateur : Everlyne Nairesiae

Contributeurs: Thea Hilhorst (Banque Mondiale), Everlyne Nairesiae (Global Land Indicator Initiative - GLII), Jolyne Sanjak (Landesa), Oumar Sylla (GLTN/UN-Habitat), Harold Liversage (FIDA), Elisa Mandelli (FIDA), Andrea Wyers (FIDA), Daniel Higgins (FIDA), Giulia Barbanente (FIDA).

Edition et mise en page : Liliane S.Toure, Jonathan Yakutiel, Giulia Barbanente et Stefanie Freccia

Sponsors : Fonds international de développement agricole (FIDA) et Réseau mondial d'outils fonciers (GLTN)

Imprimeur : UNON, Section des services de publication, Nairobi, ISO 14001 :2004



DIRECTIVES POUR L'ÉVALUATION D'IMPACT DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE RÉGIMES FONCIERS ET DE GESTION FONCIÈRE

*DÉVELOPPÉ GRÂCE À UNE INITIATIVE CONJOINTE DU RÉSEAU MONDIAL
D'OUTILS FONCIERS (GLTN) ET DU FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)*

CONTENTS

PRÉFACE	III
ACRONYMES.....	IV
CONCEPTS CLÉS ET DÉFINITIONS	V
INTRODUCTION	VII
1 COMPRENDRE LES PREUVES ET LES LACUNES EXISTANTES	1
2 THÉORIE DU CHANGEMENT / MODÈLE LOGIQUE	6
A. Portée et but	7
B. Modèle logique pour le régime foncier et la gestion foncière.....	9
C. Concepts clés	10
D. Principes directeurs du modèle logique	14
3 CONCEPTION DE L'ÉVALUATION.....	19
A. Questions de recherche.....	20
B. Méthodologie de l'évaluation.....	20
C. Période d'exposition	27
D. Cadre d'échantillonnage.....	28
4 SOURCES ET COLLECTE DE DONNÉES	31
A. Source de données	32
B. Instruments de l'enquête.....	36
5 CONCLUSIONS.....	40
ANNEXES	42
ANNEXE A : Ressources d'évaluation d'impact.....	43
ANNEXE B : Outils' d'évaluations d'impact sur le foncier.....	44
ANNEXE C : Preuves foncières clés avec effets de paramètres et période d'exposition	61



PRÉFACE

Les Directives pour l'évaluation d'impact des interventions en matière de régimes fonciers et de gestion foncière (« les directives ») ont plusieurs objectifs, notamment : servir d'outil aux chercheurs et aux experts du secteur foncier pour concevoir et réaliser une évaluation d'impact sur les terres, et surtout pour élargir la base des connaissances sur les mesures d'amélioration du régime foncier et de la gestion foncière qui fonctionnent, celles qui ne fonctionnent pas, et pourquoi. L'objectif général est d'informer et de renforcer la conception et la mise en œuvre des interventions futures en matière de régime foncier et de gestion foncière afin de mieux soutenir la sécurité durable du régime foncier et d'avoir des impacts connexes sur la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes, la durabilité environnementale, la paix et la stabilité.

Il est important de noter que ces directives se concentrent sur l'évaluation d'impact des interventions en matière de régimes fonciers et de gestion foncière (« évaluation d'impact sur le foncier » [Traduction]). Les directives ne couvrent pas les principes statistiques généraux, car il existe un grand volume de littérature couvrant ces fondements¹. Elles s'efforcent plutôt de résumer en un seul document les preuves et les lacunes existantes, proposent une théorie globale du changement basée sur les preuves et les théories existantes, mettent en exergue les enseignements tirés de l'évaluation et suggèrent les meilleures pratiques pour concevoir et mettre en œuvre efficacement une évaluation d'impact sur le foncier. Les directives portent en particulier sur les conceptions expérimentales et quasi expérimentales.

Les directives résultent d'un partenariat entre le FIDA et GLTN, et de la consultation avec Global Donor Working

Group on Land (GDWGL), en vue d'améliorer les outils d'évaluation des interventions en matière de régime foncier et de gouvernance foncière. Les directives sont basées sur un examen documentaire des preuves foncières et des consultations approfondies avec des experts en évaluation, des informations fournies par des parties prenantes de GLTN et GDWGL, des chercheurs ayant effectué des évaluations d'impact sur le foncier et l'expérience de l'auteur en matière de supervision du portefeuille de suivi et d'évaluation foncière du « Millennium Challenge Corporation (MCC) » des États-Unis.

GLTN et le FIDA remercient sincèrement Jennifer Witriol Lisher d'avoir facilité avec succès la mise au point de ces directives. Nous apprécions la contribution des membres de la communauté de la recherche foncière, des partenaires du GDWGL et du GLTN, qui ont généreusement fourni leurs connaissances et idées, notamment Cloudburst, Habitat pour l'humanité, la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), Land Alliance, Landesa, le MCC, l'Université de l'État du Michigan (MSU), le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, Oxfam, le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale. Sans oublier les membres du Comité d'examen technique, notamment Thea Hilhorst de la Banque mondiale, Everlyne Nairesiae de Global Land Indicator Initiative (GLII), Jolyne Sanjak de Landesa, Oumar Sylla de GLTN et l'équipe du FIDA : Harold Liversage, Elisa Mandelli, Andrea Wyers, Daniel Higgins et Giulia Barbanente pour leur soutien et leurs conseils tout au long de l'élaboration des directives pour l'évaluation d'impact sur le foncier.

¹ L'ANNEXE A fournit une liste de manuels de ressources sur l'évaluation d'impact provenant de la Banque mondiale à l'intention de ceux qui souhaitent mieux comprendre les principes généraux de l'évaluation.

ACRONYMES

FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GDWGL :	Global Donor Working Group on Land « Groupe de travail mondial des donateurs dans le domaine du foncier » [Traduction]
GLII :	Global Land Indicators Initiative « Initiative des indicateurs fonciers mondiaux »
GLTN :	Réseau mondial d'outils fonciers
FIDA :	Fonds international de développement agricole
LSMS :	Living standards measurement study « Étude de mesure des niveaux de vie » [Traduction]
MCC :	Millennium Challenge Corporation
ERC :	Essai randomisé contrôlé
ONU-Habitat :	Programme des Nations unies pour les établissements humains
USAID :	Agence des États-Unis pour le développement international
VGGT :	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

CONCEPTS CLÉS ET DÉFINITIONS

Foncier : le terme « foncier » utilisé dans le présent document désigne la terre, ainsi que tous les biens et ressources naturelles associés à cette terre (par exemple, eau, forêts et minéraux).

Gouvernance foncière : dans le document de travail n ° 11 sur les régimes fonciers², ONU-Habitat et la FAO définissent la gouvernance foncière en ce qui « concerne les règles, les processus et la structure à travers lesquels les décisions sont prises concernant l'accès au foncier et leur utilisation, la manière dont elles sont mises en œuvre et exécutées, la manière dont les intérêts concurrents en matière foncière sont gérés » [Traduction]. Cela inclut la gouvernance de l'utilisation, de la répartition, de l'accès, du contrôle, de la propriété, de la gestion et du transfert foncier, y compris des biens connexes (bâtiments et structures) et des ressources naturelles trouvées sur le terrain. Les systèmes de gouvernance foncière incluent les organisations étatiques s'occupant du foncier, telles que les ministères fonciers, les registres fonciers, les services cadastraux et les tribunaux. Les systèmes de gouvernance foncière informels comprennent des institutions coutumières (informelles) qui élaborent des règles d'utilisation des terres, attribuent des terres et résolvent des conflits liés au foncier. Une gouvernance foncière efficace comprend une législation reconnaissant une variété de droits pour les utilisateurs des ressources foncières existantes, des responsabilités claires en matière de gestion et d'administration des ressources foncières, des opérations et des systèmes rationalisés, une utilisation durable des technologies, des mécanismes de résolution des conflits clairement compris et accessibles, des plans actualisés d'utilisation des terres, une fourniture accessible et précise d'informations foncières et des biens, et des dispositions législatives et réglementaires facilitant les marchés fonciers.

Régime foncier : la FAO définit le régime foncier comme « la relation, qu'elle soit définie légalement ou coutumièrement, entre des populations, en tant qu'individus ou groupes, en ce qui concerne le foncier (par commodité, le terme «foncier» est utilisé ici pour inclure d'autres ressources naturelles telles que l'eau et les arbres). Le régime foncier est une institution, c'est-à-dire, des règles inventées par les sociétés pour réguler les comportements. Les règles relatives au régime foncier définissent la manière dont les droits de propriété sur la terre doivent être attribués au sein des sociétés. Elles définissent les modalités d'accès aux droits d'utilisation, de contrôle et de transfert foncier, ainsi que les responsabilités et restrictions associées. En termes simples, les systèmes de propriété foncière déterminent qui peut utiliser quelles ressources pendant combien de temps et dans quelles conditions » [Traduction]. Les droits de propriété foncière peuvent inclure des droits privés, collectifs, communaux, d'accès libre ou de l'État.

Perception de la sécurité foncière : le niveau de certitude dont dispose une personne pour que ses droits fonciers soient reconnus et protégés, en particulier contre l'empiètement ou la perte des droits d'usage sur la terre. La perception de la sécurité d'occupation peut être élevée même si la terre n'est pas reconnue dans le système statutaire, par exemple lorsqu'un système de gouvernance foncière efficace est en place en vertu du droit coutumier. De même, la perception de la sécurité d'occupation peut être faible, même si une parcelle a un titre de pleine propriété ou de bail, ou une autre forme de documentation écrite, en raison de la faiblesse du système de gouvernance foncière ou peut-être d'une dynamique interne du ménage qui conduit à une faible perception de la propriété *de facto* par certains membres du ménage.

2 Palmer, David, Friccka, Szilard et Wehrmann, Babette (2009). « Land Tenure Working Paper 11 : Towards improved land governance ». FAO et ONU-Habitat. Disponible sur : www.fao.org/3/a=ak999e.pdf

Évaluation d'impact : une étude évaluant les impacts
Sorties : The direct result of an intervention. For example, the output of teaching children the alphabet is the number of children trained.

Sorties : le résultat direct d'une intervention. Par exemple, l'enseignement de l'alphabet aux enfants a pour résultat, le nombre d'enfants formés.

Réalisations : fait référence dans ces directives à un résultat ou à un groupe de résultats lié à une production. Les réalisations peuvent être obtenues à court, moyen ou long termes. Par exemple, une réalisation à court terme par l'alphabetisation des enfants pourrait être une alphabetisation accrue. Une réalisation connexe à moyen terme pourrait être des niveaux plus élevés de lecture et de connaissance de la population. Un réalisation connexe à plus long terme pourrait être un emploi avec un salaire plus élevé.



Un agriculteur traverse un champ près de la réplique de la Tour Eiffel au site Tian Ducheng à Hangzhou, dans la province du Zhejiang, en Chine. Photo © REUTERS / Aly Song.

INTRODUCTION

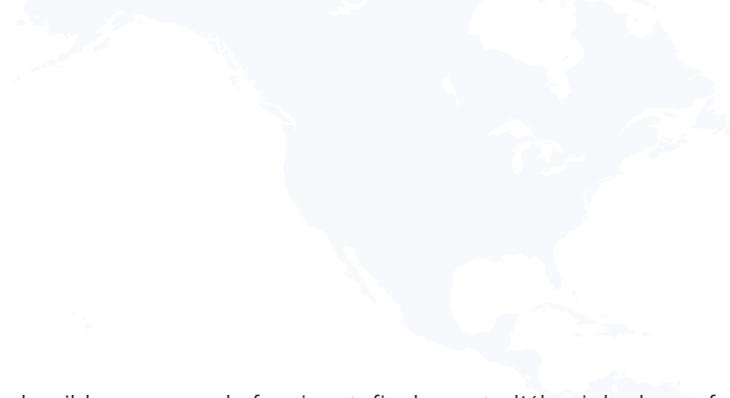
Les acteurs mondiaux reconnaissent maintenant que le régime foncier sécurisé est un facteur clé de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de l'égalité des sexes, de l'urbanisation efficace et de la gestion durable des ressources naturelles. Lorsqu'un système de gouvernance foncière attribue des droits d'utilisation des terres et les protège efficacement, les particuliers, les groupes, les entités gouvernementales et privées disposant d'un régime foncier sécurisé, peuvent effectuer des investissements productifs à long terme dans leurs ressources foncières, immobilières et humaines. À mesure que la pression pour la terre augmente, la faiblesse du régime foncier et une gouvernance foncière inefficace sont de plus en plus considérées comme des obstacles au développement social, environnemental et économique, à la paix et à la stabilité. Cela a été souligné au niveau mondial en 2012 par le Comité mondial sur la sécurité alimentaire, avec le consensus sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT). L'attention est également attirée sur la question par l'inclusion d'un indicateur de régime foncier dans les objectifs de développement durable (ODD), dans l'objectif 1 visant à éliminer la pauvreté (indicateur de développement durable 1.4.2) et l'importance du foncier mise en avant dans les autres objectifs de développement durable. De même, le nouvel agenda urbain, adopté à l'échelle mondiale en 2016, met en exergue l'amélioration de l'accès au foncier, de l'aménagement du territoire et de l'élimination de la corruption foncière en tant qu'éléments essentiels pour une urbanisation et une croissance effectives. Cependant, malgré ces engagements globaux, il y a un manque de preuves à l'appui des facteurs déterminants, du calendrier et du contexte, sur la manière dont les interventions en matière de régime foncier et de gestion foncière entraînent ces impacts chez les bénéficiaires.

Alors que les bayeurs, les gouvernements et la société civile consacrent davantage de ressources à l'amélioration de la sécurité du régime foncier et de l'efficacité des systèmes de gouvernance foncière, les décideurs ont besoin des preuves des résultats attendus et des résultats obtenus. La communauté foncière recueille souvent des données de suivi des performances de ses interventions. et *Global Land Indicators Initiative* (GLII) a établi un cadre permettant de produire des indicateurs fonciers comparatifs au niveau mondial³. Le premier de ces indicateurs était axé sur la sécurisation du régime foncier et avait conduit à la création de l'indicateur 1.4.2 des ODD, qui produira les premières données comparables au niveau mondial sur la sécurisation du régime foncier.

Bien que le suivi des performances soit un bon outil pour suivre les tendances des données, les évaluations sont essentielles pour comprendre les nuances qui sous-tendent ces données de suivi, ainsi que les facteurs et les conséquences des changements de régime foncier. Seules les évaluations d'impact peuvent montrer la causalité des impacts du projet. De nombreux responsables de la mise en œuvre des interventions foncières effectuent des évaluations de performance, mais peu d'institutions réalisent systématiquement des évaluations d'impact. Cependant, il n'existe pas d'approche unique pour les évaluations et une approche à méthodes mixtes est généralement essentielle pour obtenir une compréhension globale des résultats. Les questions de recherche, ainsi que les détails de l'intervention, le moment choisi et l'environnement spécifique, détermineront les méthodologies d'évaluation possibles et les plus efficaces pour saisir les résultats.

Il est important de noter qu'il n'est pas possible de réaliser une évaluation d'impact pour toutes les interventions relatives au régime foncier et à la gouvernance foncière ; à un niveau de base, une évaluation d'impact est possible

³ <http://mirror.gltm.net/index.php/land-tools/gltm-land-tools/global-land-indicators-initiative-glii>.



lorsqu'il existe un scénario contrefactuel plausible ou sans projet, dans lequel le chercheur peut comparer le groupe qui a reçu l'intervention (groupe de traitement) avec le groupe qui ne l'a pas reçue (groupe de contrôle / comparaison). Une évaluation d'impact peut ne pas être possible en raison d'une multitude de problèmes, notamment l'absence d'un groupe de comparaison similaire, un pouvoir d'évaluation insuffisant, un conflit avec le moment de l'intervention ou le manque de soutien des parties prenantes.

Même si une évaluation d'impact est réalisable, l'évaluation peut ne pas être rentable par rapport aux nouvelles leçons qu'elle pourrait donner. En outre, les parties prenantes peuvent ne pas disposer de ressources suffisantes pour effectuer l'évaluation d'impact qui nécessite souvent des ressources et du temps considérables pour saisir efficacement les résultats. Tous ces éléments entreront en ligne de compte pour chaque institution lorsqu'elle décidera d'entreprendre ou de soutenir une évaluation d'impact. Ceux qui souhaitent effectuer des évaluations d'impact sur le foncier doivent au préalable s'entendre pour incorporer une évaluation d'impact, afin que les parties prenantes puissent, lors de la phase de conception de l'intervention, déterminer le meilleur moyen de mettre en œuvre des activités susceptibles de soutenir une évaluation d'impact robuste. En l'absence d'une conception d'évaluation d'impact ex-ante et d'une collecte de données de base, bon nombre des meilleures pratiques ne sont pas viables. Il existe des moyens de concevoir et de mener des évaluations d'impact ex post, par exemple lorsqu'il existe des données sur des variables clés telles que le régime foncier ou lorsque des groupes de traitement ont été choisis au hasard (ou naturellement randomisés) ; cependant, il est beaucoup plus difficile d'évaluer et de comprendre les interactions, les nuances et les causes des résultats.

Ces directives ont pour objectif de servir comme outil aux chercheurs et aux experts du secteur foncier pour la conception et la réalisation d'une évaluation d'impact

sur le foncier et, finalement, d'élargir les bases factuelles de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas et pourquoi en ce qui concerne les mesures visant à améliorer le régime foncier et la gouvernance foncière. La communauté d'évaluation et de la recherche peut utiliser les directives pour mieux comprendre les nuances des interventions relatives au régime foncier et à la gouvernance foncière qu'il est important de prendre en compte lors de la conception et de la réalisation d'une évaluation de l'impact sur le foncier ; les gestionnaires et les responsables des programmes fonciers peuvent utiliser les directives pour mieux comprendre les principes de base des évaluations d'impact sur le foncier, tout en apprenant quels aspects devraient être pris en compte lors de la conception d'une intervention foncière propice à une évaluation d'impact. Lorsque les directives sont combinées avec le renforcement des capacités et sont mises en œuvre dans la pratique, il peut y avoir une meilleure base d'indices sur le foncier. L'objectif général est d'informer et de renforcer la conception et la mise en œuvre des interventions futures en matière de régime foncier et de gouvernance foncière, afin de mieux soutenir la sécurité durable du régime foncier et d'avoir des impacts connexes sur la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'égalité des sexes, la durabilité et la sécurité de l'environnement.

Les directives sont divisées en cinq sections. La première section fournit un aperçu de la littérature foncière et des lacunes existantes dans les preuves. Sur la base des flux d'avantages escomptés, la deuxième section propose une théorie du changement pour les interventions relatives au régime foncier et à la gestion foncière. La troisième section fournit des conseils pour la conception de l'évaluation, notamment l'établissement des questions de recherche, le choix d'une méthodologie, la période d'exposition et l'échantillonnage. La quatrième section traite des meilleures pratiques en matière de sources de données et d'instruments de collecte des données. La cinquième et dernière section propose des remarques finales.

01

COMPRENDRE LES
PREUVES ET LES
LACUNES EXISTANTES

Bien que de nombreux secteurs aient une riche histoire de preuves et de leçons apprises, la littérature sur les effets du régime foncier et de la gouvernance foncière en est encore à ses débuts. Cependant, au cours des dix dernières années, ces preuves ont connu une croissance exponentielle et plusieurs revues de la littérature foncière disponible ont été réalisées.

De 2012 à 2014, *Campbell Collaboration*, avec l'aide financière de 3ie et du DFID, a procédé à un examen systématique des effets des interventions relatives aux droits fonciers et à la propriété sur les investissements et la productivité agricoles⁴. La revue a porté sur 20 études quantitatives et 9 études qualitatives sur les impacts des interventions relatives au foncier de 1982 à 2012. Les études étaient axées sur l'impact de la reconnaissance ou de la formalisation des droits fonciers au niveau du ménage agricole, via des titres francs ou par l'enregistrement formel des droits coutumiers ou par la conversion des droits coutumiers en baux à long terme.

L'examen effectué par *Campbell Collaboration* a révélé que les preuves montraient que la fourniture d'un titre affectait la productivité et la consommation ou le revenu en Asie et en Amérique latine ; cependant, il n'y avait pas de preuves soutenant des effets similaires pour la reconnaissance des droits fonciers coutumiers qui prévalaient en Afrique. L'étude a suggéré que les effets ne pourraient s'imposer que dans les économies plus riches ou dans celles ayant des exploitations plus grandes et d'autres sources de revenus. Une autre explication était que les détenteurs de droits dans le cadre d'un système de gestion foncière coutumier opérationnel auraient déjà pu

avoir une perception élevée de la sécurité d'occupation et de ce fait, n'ont pas modifié leurs investissements par rapport à la fourniture de droits légaux. L'examen n'a pas non plus trouvé de preuve permettant d'établir des liens avec le crédit ou l'amélioration des marchés fonciers, tout en notant les effets négatifs potentiels sur l'accès des femmes au foncier. L'examen a permis de conclure à un manque de données quantitatives sur les droits fonciers communaux et sur les nuances et la dynamique de l'environnement foncier, telles que les conflits et les effets non agricoles qui nécessitaient des recherches plus poussées.

En 2016, le MCC a examiné et mis à jour sa base de données interne sur la littérature foncière de 2010 et son modèle logique associé des avantages économiques des interventions relatives au régime foncier et de gouvernance foncière. À l'origine, le modèle a été créé pour fournir un cadre commun de compréhension au sein du MCC des flux de bénéficiaires potentiels et des paramètres pour la logique du projet, les modèles de taux de rentabilité économique et les évaluations. Dans le cadre de son examen, le MCC a identifié des lacunes importantes dans les preuves par rapport au modèle logique et a constaté que de nombreuses pistes de changement manquaient encore de preuves empiriques pour les soutenir. Plus précisément, les délais nécessaires pour obtenir des résultats essentiels étaient flous, il n'existait aucune preuve de corrélation entre les résultats et on comprenait mal la répartition des flux d'avantages entre les différents types de bénéficiaires, y compris les femmes. Cela était dû en partie au fait que les premières évaluations d'impact sur le foncier se concentraient sur les effets des activités de formalisation sur les ménages (attributions de titres), en particulier les liens avec le crédit et l'investissement, tandis que peu

⁴ Lawry, Steve, Samii, Cyrus, Hall, Ruth, Leopold, Aaron, Hornby, Donna et Mtero, Farai (2014). « The Impact of Land Property Rights interventions on investment and agricultural productivity in developing countries a systematic review. *Campbell Systematic Reviews* ». http://www.academia.edu/6102770/The_Impact_of_Land_Property_Rights_Interventions_on_Investment_and_Agricultural_Productivity_in_Developing_Countries_a_Systematic_Review

d'évaluations appréciaient les effets des interventions relatives au foncier par rapport à d'autres moyens de renforcer la sécurité d'occupation, la sensibilisation du public / les connaissances, le renforcement institutionnel, l'aménagement du territoire / la gestion des ressources naturelles et la réforme législative et réglementaire.

De même, peu d'études ont examiné les effets sur les conflits, la perception de l'occupation, l'environnement ou les coûts de transaction ; de nombreuses études n'ont pas non plus incorporé de données non relatives aux ménages, telles que des données administratives foncières, des données environnementales, des données sur l'imagerie bancaires / financières et des données qualitatives pour explorer les principaux facteurs contextuels. Les premières évaluations expérimentales manquaient également de périodes d'exposition suffisantes. Par exemple, la plupart des évaluations d'impact n'ont pu se réaliser qu'un à deux ans après la réception du titre en raison de retards dans la mise en œuvre de l'intervention et des approbations du gouvernement. Il y a eu aussi quelques expériences non naturelles⁵ avec des périodes d'exposition à plus long terme pour comprendre les effets à plus long terme et peu sur les liens de causalité entre les résultats. Il y avait également un manque d'études examinant l'avantage supplémentaire obtenu en sécurisant le régime foncier dans le cadre d'interventions plus vastes, telles que le foncier au sein d'un projet agricole ou d'infrastructure. En d'autres termes, les évaluations prennent en compte les effets combinés de l'irrigation, de la formation

agricole et du régime foncier dans une intervention, mais pas l'effet du foncier, de la formation agricole et de l'irrigation par rapport à la formation agricole et à l'irrigation sans régime foncier.

De 2016 à 2017, le FIDA a procédé à un examen systématique des effets des interventions relatives au régime foncier dans les zones rurales, ce qui a permis d'étendre l'examen *Campbell Collaboration* à 60 études au total, dont 37 études quantitatives et 23 études qualitatives⁶. La plupart des études quantitatives étaient des conceptions ex-post quasi expérimentales avec 15 conceptions de variables instrumentales et seulement 2 essais contrôlés randomisés (ECR), la majorité étant axées sur les résultats de l'enregistrement foncier. La revue contenait également quatre études sur l'autonomisation des femmes, qui ont toutes révélé des effets positifs. Cependant, les études avaient une portée limitée, trois d'entre elles ayant été réalisées en Inde et deux provenant de la même intervention. L'examen a mis en évidence des preuves étayant les liens entre le régime foncier et les investissements agricoles, notamment les investissements productifs et les investissements bénéfiques pour l'environnement, tels que la conservation à long terme des sols ; cependant, l'étude a révélé des résultats mitigés ou un manque de preuves sur des liens avec la productivité agricole, l'accès au crédit et les revenus. Le FIDA a noté que le manque de données probantes étayant les liens entre le régime foncier, la productivité agricole et les revenus agricoles pourrait résulter d'un manque de recherche à long terme. Par exemple, les périodes d'exposition allaient de deux à six ans ; cependant, les titres n'étaient généralement publiés

5 Une expérience naturelle observe un événement survenu au cours duquel une population exposée à une intervention spécifique et des zones de contrôle sont similaires et ressemblent à celles d'une expérience contrôlée utilisant une affectation aléatoire ; cependant, la détermination de la population de traitement était en réalité définie par quelque chose d'extérieur à l'évaluation, tel qu'un événement naturel ou un changement de politique par le gouvernement. En comparaison, une expérience non naturelle impose des conditions de sélection à une intervention dans le but de réaliser une évaluation d'impact, telle que la sélection aléatoire des zones de traitement.

6 Higgins, Daniel, Balint, Tim, Liversage, Harold, Winters et Paul (2017). « Investigating the impacts of increased rural land tenure security : A systematic review of the evidence ». Rome : Fonds international de développement agricole. https://www.conftool.com/landandpoverty2017/index.php?page=browseSessions&print=head&cols=4&form_session=279&mode=table&presentations=show.

que plus tard, après d'autres activités et la cartographie. On a également constaté que des facteurs contextuels jouaient un rôle clé, tels que des conflits historiques ou des institutions foncières corrompues ayant une incidence sur les perceptions de la sécurité foncière et des investissements connexes.

En 2017, le MCC et le FIDA ont collaboré pour mettre à jour la base de données sur les preuves foncières du MCC et ont présenté conjointement leurs conclusions sur les examens systématiques, l'analyse des écarts et la modélisation du rendement économique des terres lors d'une présentation à la Conférence annuelle sur la terre et la pauvreté de la Banque mondiale en 2017⁷. La base de données sur les preuves foncières sera bientôt accessible au public⁸ ; elle comprend plus de 65 évaluations d'impact sur le foncier dans les zones rurales et urbaines et peut être recherchée par type d'intervention, de flux d'avantages, de périodes d'exposition, de région et de méthodologie d'évaluation. L'ANNEXE C contient certaines des conclusions clés extraites de la base de données de revue de la littérature foncière du MCC / FIDA et utilisées pour construire la théorie du changement dans les présentes directives.

En 2017, IFPRI⁹ a publié un document de travail portant sur 52 études axées sur les droits des femmes au foncier. L'examen a essentiellement consisté en des études d'observation et des preuves qualitatives en raison du nombre limité d'évaluations d'impact analysant le régime

foncier des femmes. Le manque de preuves empiriques était en grande partie dû au recours aux enquêtes auprès des ménages, qui étaient axées sur le chef de ménage. Les évaluations qui comportaient des données sur les femmes analysaient souvent les effets en comparant les ménages dirigés par des femmes à des ménages dirigés par des hommes, mais ne prenaient pas en compte les effets sur les femmes et les hommes résultant d'inégalités intra-ménage et de relations différentes par rapport au foncier. L'examen a suggéré que, plutôt que de considérer les ménages comme une seule entité regroupant les ressources, les évaluations devraient viser séparément les femmes qui disposent en réalité de ressources plus limitées et tenir compte des différentes facettes de leur régime foncier et de leurs relations.

L'examen a mis en évidence des preuves solides soutenant le lien de causalité entre les droits fonciers, le pouvoir de négociation, la prise de décision en matière de consommation, l'investissement en capital humain et les transferts intergénérationnels des femmes. Les preuves étaient plus faibles sur les liens entre les droits fonciers des femmes et la gestion des ressources naturelles, les services gouvernementaux, l'autonomisation, la violence domestique, la résilience, la consommation, la sécurité alimentaire, le crédit et la productivité agricole. Dans l'ensemble, les notes de synthèse indiquent que les filières n'ont pas suffisamment de données empiriques pour tirer des conclusions et qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches, car les études d'observation sont difficiles à mettre en évidence.

7 Lisher, Jennifer, Higgins, Daniel, et Bowen, Derrick (2017). « A Land Evidence Review and Framework ». Washington D.C. : https://www.conftool.com/landandpoverty2017/index.php?page=browseSessions&print=head&cols=4&form_session=279&mode=table&presentations=show

8 Des bases de données seront disponibles sur les sites web de MCC (www.mcc.gov) et du FIDA (www.ifad.org), ainsi que sur Land Portal (<https://landportal.org/>).

9 Meinzen-Dick, Ruth Suseela, Quisumbing, Agnes R., Doss, Cheryl R. et Theis, Sophie (2017). « Women's land rights as a pathway to poverty reduction : A framework and review of available evidence ». Document de réflexion de l'IFPRI 1663. Washington D.C. : <http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738coll2/id/131359>



Vérification des limites des propriétés sur une carte générée après un exercice d'énumération participative au Népal. Photo © Kadaster.

02

THÉORIE DU CHANGEMENT / MODÈLE LOGIQUE

A. PORTÉE ET BUT

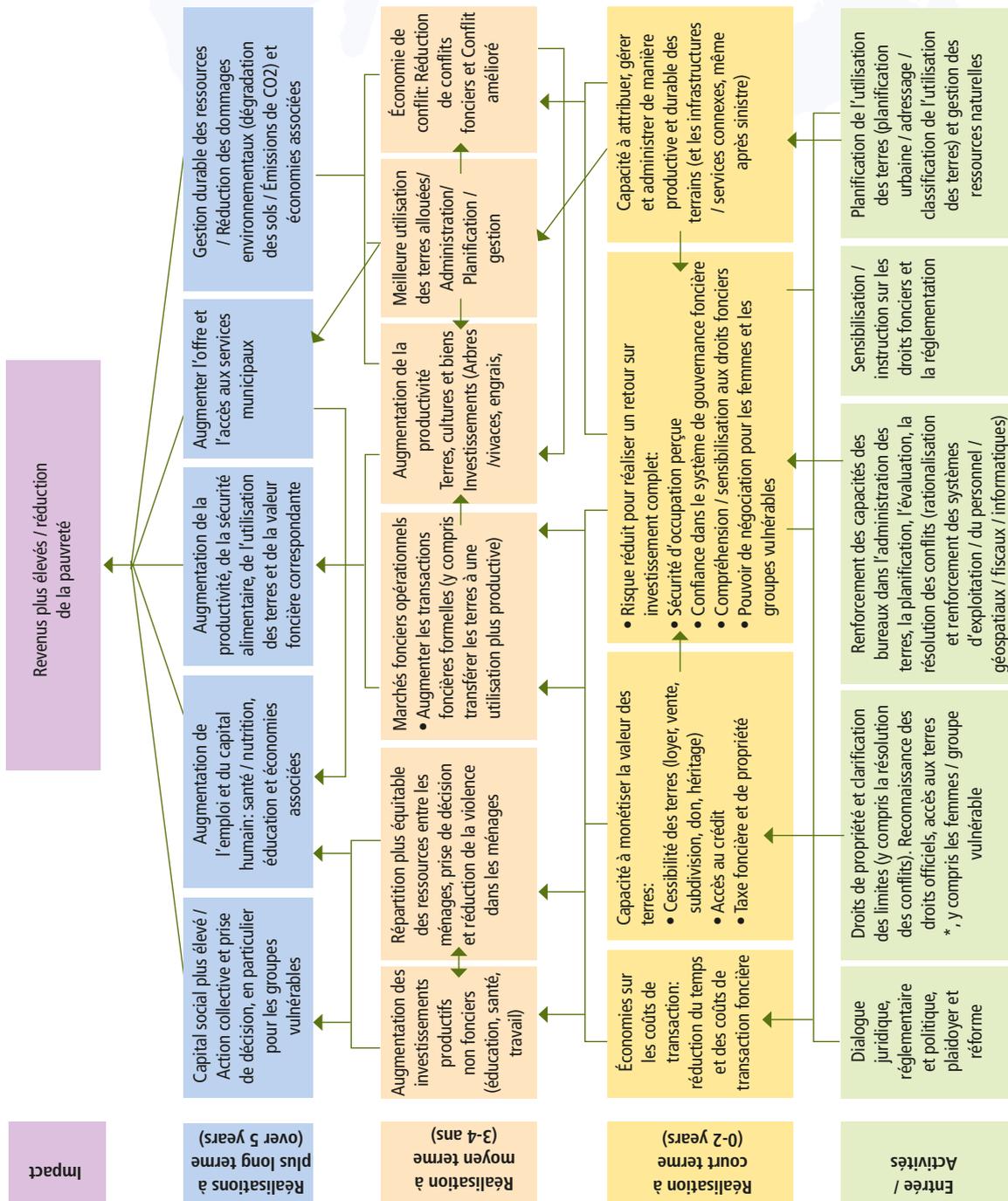
La base fondamentale de la conception de l'évaluation est le modèle logique qui illustre la théorie du changement et reflète les voies par lesquelles une intervention devrait entraîner des modifications des résultats à court et à long terme pour un groupe sélectionné de bénéficiaires et des hypothèses associées qui devraient être tenues pour vraies. Les évaluations utilisent le modèle logique comme cadre pour établir des questions de recherche clés et des indicateurs de performance, un cadre d'échantillonnage, des instruments d'enquête et pour déterminer si les produits et résultats attendus énumérés dans la logique du projet ont été atteints, y compris si les hypothèses ont été vérifiées. En tant que tel, le modèle logique devrait être développé pendant la phase de conception du projet.

Dans le modèle logique, il est important d'inclure non seulement des résultats tels que l'augmentation de la sécurité foncière, des investissements et de la productivité, mais également la localisation et le moment où les différentes composantes d'une intervention auront lieu, le moment et la localisation où les résultats et réalisations sont escomptés pour le projet, qui est éligible et qui sera bénéficiaire des composantes de l'intervention ; existe-t-il des différences entre les bénéficiaires à prendre en compte (par exemple, des différences dans les droits fonciers des femmes et des hommes ou des utilisations des terres pouvant conduire à des résultats différents ou qui doivent être échantillonnés et évalués séparément) et le projet affectera-t-il les bénéficiaires de la même manière et simultanément. Ces nuances du modèle logique permettront à la fois de définir les indicateurs clés pour chaque groupe de bénéficiaires et d'informer sur les possibilités de l'évaluation et sur le cadre d'évaluation correspondant.

Les parties prenantes consultées dans le cadre de ces directives ont expliqué que l'un des problèmes les plus courants dans l'établissement d'évaluations d'impact sur le foncier est l'absence d'une théorie claire du changement pour l'intervention et le manque de détails sur les changements à prévoir, pour quels bénéficiaires et à quels moments. Cela a conduit les évaluateurs à comprendre simplement que la propriété est importante pour l'investissement et le crédit, sans comprendre ce qui entraîne des changements dans la sécurisation du régime foncier et de la gouvernance foncière, ni dans le large éventail de voies potentielles menant à des réalisations clés. Cela a ensuite conduit à des évaluations visant à déterminer si le ménage possède un titre foncier sans chercher à savoir pourquoi il avait choisi de documenter ses droits fonciers, si la parcelle disposait d'autres types de documents s'alignant sur le continuum de droits fonciers, quel était le statut foncier de facto, quelle était la perception du régime foncier par la personne interrogée et les facteurs contextuels qui y ont contribué. Ainsi, certaines premières évaluations ont comparé les résultats de ceux qui possèdent ou non un titre pour mesurer les effets de la sécurité foncière. Cette stratégie est problématique pour diverses raisons, mais surtout, elle comprend mal que les perceptions du régime foncier et l'ensemble de droits fonciers d'une personne influent sur l'utilisation et la gestion des terres, et non sur le fait qu'elles possèdent un titre ou pas.

Bien que chaque responsable de projet crée un modèle logique spécifique à l'environnement de l'intervention relative au régime foncier et à la gouvernance foncière, ces directives fournissent, ci-dessous, un cadre général pour la théorie du changement / modèle logique pour le régime foncier et la gouvernance foncière. Il s'agit d'un menu d'interventions possibles et de chaînes de résultats qui varieront selon les contextes. Le modèle logique présente la chaîne de résultats depuis les interventions jusqu'à l'impact, et relaie la chaîne de causalité à l'aide de flèches reliant les apports, les résultats et les réalisations de la manière dont ils génèrent l'impact. Le modèle prend en compte les preuves foncières existantes et les résultats attendus qui ne sont pas encore prouvés ou les résultats mitigés en raison de facteurs contextuels, mais sont généralement considérés comme un flux de bénéficiaires potentiels. À titre approximatif, les réalisations à court terme sont supposées se produire dans un délai de 0 à 2 ans ; les réalisations à moyen terme, de 3 à 4 ans ; et les réalisations à plus long terme, en 5 ans ou plus. Cependant, certaines de ces réalisations peuvent prendre moins ou plus de temps à se concrétiser.

B. MODELE LOGIQUE POUR LE RÉGIME FONCIER ET LA GESTION FONCIÈRE



Jennifer Witriol Lisher

C. CONCEPTS CLÉS

Apports / activités

Le modèle divise les activités (apports) en cinq grandes catégories, qui comprennent les types d'interventions suivants :

- Dialogue juridique, réglementaire et politique, plaidoyer et réforme : adoption de réformes législatives à travers le plaidoyer, le dialogue et la rédaction d'amendements ou de nouvelles lois et règlements d'application correspondants.
- Clarification des droits de propriété et des limites, reconnaissance officielle des droits et accès au foncier : clarification des limites des parcelles au niveau des villages, et des droits d'usage pour les particuliers, les groupes ou la communauté, que ce soit dans le cadre de systèmes coutumiers, formels ou informels. Les sous-activités peuvent inclure la sensibilisation, l'appel à la documentation existante, la cartographie des limites / les droits d'utilisation existants, la clarification des droits d'utilisation, tels que le cumul de licences ou la classification incorrecte du type / de l'utilisation des terres, la résolution des conflits, la décision formelle de reconnaître le droit d'un individu, d'un groupe ou d'une communauté, l'enregistrement de droits et l'attribution d'un titre ou d'un autre droit d'usage, tel qu'un permis d'occupation ou un bail.
- Renforcement des capacités de l'administration foncière et des bureaux de règlement des conflits : rationalisation des procédures opérationnelles, formation, numérisation des enregistrements, mise à disposition d'ordinateurs et de logiciels, mise à niveau des infrastructures physiques, création d'un système foncier d'information, clarification des responsabilités, renforcement des ressources humaines ou de la gestion financière / fiscale, création de nouveaux bureaux décentralisés de résolution des conflits, ou mise à jour du cadre géodésique, tels que des stations de référence opérationnelles permanentes (COR) ou un réseau de points de contrôle géodésiques.
- Sensibilisation / familiarisation aux droits et règlements fonciers : campagnes de sensibilisation du public, y compris journaux, annonces à la radio ou à la télévision, formations au niveau des villages ou sensibilisation des utilisateurs des terres et des responsables aux politiques et réglementations nouvelles ou existantes.
- Aménagement du territoire et gestion des ressources naturelles : cartographie des servitudes / droits de passage publics ou ressources naturelles, telles que pour les forêts, les pâturages, les zones communautaires et les discussions connexes sur la manière de gérer ces ressources dans les plans d'utilisation des terres des villages, planification de la gestion des ressources naturelles, ou les plans urbains, incorporation des décisions dans la planification et l'attribution des terres au niveau des districts et au niveau national, adressage, prestation de services et la classification de l'utilisation des terres.

Réalisations

Sur la base des résultats de l'intervention effectivement conclus et maintenus, le modèle montre les voies possibles de réalisations à court, moyen et long termes.

- *Réalisations à court terme*
 - Économies sur les coûts de transaction : moins de nombre de jours, moins d'argent dépensé ou moins de temps pour effectuer une transaction

foncière. Le temps peut inclure le temps administratif, le temps du client ou les deux. Les coûts peuvent inclure les coûts de transport, le prix de la transaction et les coûts pour réunir la documentation requise. Cela découle des améliorations apportées à la rationalisation des opérations et aux réformes juridiques, réglementaires et institutionnelles connexes, ainsi qu'au renforcement des capacités et à la sensibilisation, y compris une compréhension claire des droits et des limites existants dans le système pour faciliter l'approbation des transactions foncières au sein des structures de gestion foncière formelles ou informelles.

- Capacité à monétiser la valeur foncière : cela inclut la capacité à tirer des revenus du foncier, notamment par le biais de la cession foncière, telles que la location, la vente, la subdivision ou le legs de terres, ainsi que la possibilité d'utiliser le foncier comme garantie pour accéder au crédit. Cela devrait résulter d'une réglementation foncière efficace et de services d'administration foncière couvrant un ensemble de droits clairement définis, permettant notamment le transfert des terres de manière efficace. Cela affecte souvent la perception du régime foncier et la confiance dans le système de gouvernance foncière. Sur le plan institutionnel, cela peut inclure la possibilité d'imposer des taxes et des droits fonciers lorsque les droits et les limites sont clairement définis et que le système de gestion foncière est efficace, ce qui peut contribuer à la fourniture de services fonciers municipaux.
- Risque réduit pour obtenir un retour sur investissement total : avec une sécurité foncière perçue plus forte, une confiance dans le système

de gouvernance foncière, une conscience et une compréhension des droits fonciers et un pouvoir de négociation accru des femmes, le risque perçu de perte de terres et d'investissements connexes devrait diminuer. Cela devrait provenir de politiques foncières et des services fonciers et une administration foncière efficaces et inclusives, avec un accès foncier clair des droits et des limites.

- Capacité à attribuer, gérer et administrer des terres de manière productive et durable : une capacité renforcée d'attribuer, de gérer et d'administrer le foncier de manière durable, qui devrait résulter d'une réglementation et d'un environnement juridique améliorés, d'une compréhension claire des droits et des limites, de bureaux de gestion foncière efficaces, d'une bonne compréhension des droits et réglementations en vigueur, et des plans à suivre.
- *Réalisations à moyen terme*
 - Augmentation des investissements productifs non fonciers : augmentation des investissements non fonciers tels que l'éducation, le travail et la santé, en raison surtout de la réduction des risques, tels que des droits fonciers plus solides permettant à la main-d'œuvre de quitter la ferme ou un pouvoir de négociation combiné à des économies de transaction et à un accès accru au crédit permettant des investissements dans le travail et la santé.
 - Allocation plus équitable des ressources au sein des ménages, prise de décision et réduction de la violence domestique : allocation et contrôle plus équitables des ressources et des décisions du ménage, ainsi que réduction de la violence

domestique due à une éducation et une main-d'œuvre accrues, un accès au crédit et à la perception de la sécurité foncière, et une sensibilisation sur les droits et le pouvoir de négociation. Cela nécessite que l'intervention se concentre sur l'inclusion des femmes et des hommes ; et des groupes vulnérables ainsi que des relations entre eux en matière d'occupation.

- Marchés fonciers fonctionnels : des marchés fonciers fonctionnels comprenant un accès au foncier, des transactions foncières équitables et efficaces et un transfert foncier à des utilisations plus productives. On s'attend à ce que les économies réalisées grâce aux transactions foncières et aux améliorations connexes du système de gestion foncière permettent de réduire les délais et les coûts liés à la réalisation d'une transaction, ainsi que la confiance dans le système de gestion foncière, la transférabilité et la sensibilisation à ces droits qui favorisent une demande accrue de services fonciers. Les marchés fonciers peuvent être informels ou formels. Les marchés formels peuvent avoir une valeur ajoutée, en particulier lorsque les acheteurs et les vendeurs ne se connaissent pas. La formalité n'équivaut pas à un titre individuel et peut se faire à travers une variété de types de documentation, y compris par exemple des titres de communauté avec une gouvernance foncière coutumière au sein de cette communauté.
- Augmentation des investissements productifs dans les terres, les cultures et les biens : augmentation des investissements productifs dans les terres et les biens, tels que les arbres, les plantes vivaces, les engrais, l'irrigation, les logements, les infrastructures et les entreprises en raison de

la perception accrue de la sécurité foncière, de la réduction des conflits et du transfert foncier vers des utilisations plus productives, l'accès au foncier et au crédit.

- Amélioration de l'attribution / administration / planification / gestion de l'utilisation des terres : amélioration de l'attribution, de l'administration, de la planification et de la gestion des droits d'utilisation des terres et de l'infrastructure connexe en fonction de capacités et aptitudes améliorées. Ceci est particulièrement important pour les zones urbaines et périurbaines, où la croissance et l'urbanisation sont rapides et où des réserves sont nécessaires pour des routes, des canalisations d'eau et pour l'électricité. Les plans sont également essentiels dans les zones où les communautés, le secteur privé et l'État se font concurrence pour obtenir des ressources telles que les forêts, les pâturages, les terres agricoles et les minéraux.
- Économies liées aux conflits : diminution des conflits fonciers et des économies associées du fait de ne pas avoir à payer pour la résolution des conflits ou de la perte d'utilisation des terres et de la productivité qui en résultent. Des économies de conflit devraient résulter de l'amélioration de la perception de la sécurité foncière et de la mise en place d'un environnement de gouvernance foncière qui permet une affectation de l'utilisation des terres et une administration, une planification et une gestion foncières efficaces.
- *Résultats à long terme*
 - Capital social plus élevé / action collective et prise de décision plus importantes : prise

de décision et action plus collectives dans la communauté locale découlant de l'amélioration des systèmes d'éducation et de santé, ainsi que d'une répartition plus équitable des ressources au sein du ménage, d'une prise de décision et d'un pouvoir de négociation associé. Ceci est particulièrement important pour les femmes et les groupes vulnérables, mais nécessite une attention particulière sur ces groupes lors des interventions.

- Augmentation de l'emploi et du capital humain : augmentation des niveaux d'emploi, d'éducation, de nutrition et de santé, y compris des économies de coûts connexes, grâce aux investissements dans l'éducation, la santé et le travail, plus de prise de décision et de contrôle des ressources par les femmes qui font souvent les investissements familiaux dans les domaines de la santé et de l'éducation. Une meilleure prestation des services municipaux et l'augmentation de l'accès à ces services peuvent également contribuer à la santé, notamment par la fourniture de logements adéquats, de l'assainissement, de l'approvisionnement en eau et des services éducatifs. L'augmentation de l'utilisation des terres et de la productivité qui en découle jouent également un rôle dans l'amélioration de la nutrition.
- Augmentation de la productivité, de la sécurité alimentaire, de l'utilisation des terres et de la valeur foncière correspondante : productivité accrue des terres provenant à la fois d'une augmentation des investissements fonciers et immobiliers productifs, et d'une meilleure utilisation des terres grâce au transfert des terres vers des utilisations plus productives, et à un accès efficace et équitable à la terre. Augmentations connexes de la valeur

foncière et amélioration de la sécurité alimentaire grâce à une meilleure productivité des terres.

- Augmentation de l'offre des services municipaux et de l'accès auxdits services : amélioration de l'approvisionnement et de l'accès à l'eau, à l'assainissement, au logement, à l'éducation et à d'autres services municipaux grâce à une administration, une planification et une gestion améliorées des terrains et des infrastructures connexes.
 - Gestion durable des ressources / diminution de la dégradation de l'environnement : réduction de la dégradation des sols et des émissions de gaz à effet de serre associées aux changements d'affectation des terres et économies associées aux dommages environnementaux évités. Ce résultat devrait découler d'une gestion et d'une allocation foncière améliorées, telles que l'utilisation de terres dégradées et de zones n'ayant pas une forte teneur en carbone, ainsi que d'une réduction des conflits liés aux ressources naturelles et d'investissements durables dans les terres, comme la gestion des sols et des pâturages.
- *Impact*
 - *Augmentation des revenus / réduction de la pauvreté* : l'impact global attendu sur la base de la réalisation d'un ou plusieurs résultats à long terme, est un revenu plus élevé et une réduction correspondante des niveaux de pauvreté des bénéficiaires de l'intervention. Ceci est mis en évidence dans la disposition de l'indicateur 1.4.2 des ODD sur la sécurité d'occupation dans l'objectif 1 des ODD qui consiste à éliminer la pauvreté.

D. PRINCIPES DIRECTEURS DU MODÈLE LOGIQUE

Lorsque le lecteur passe en revue le modèle, il convient de garder à l'esprit quelques principes directeurs :

Il y a des voies multiples au sein du modèle

Il est peu probable que chaque projet mettant en œuvre des interventions relatives au régime foncier et à la gestion foncière comprenne toutes les activités et les résultats possibles énumérés ; il s'agit plutôt d'un modèle de diverses interventions foncières et des résultats potentiels, fondés sur les preuves et les expériences existantes. Le modèle peut être appliqué à diverses situations, notamment les systèmes coutumiers et statutaires, les environnements ruraux et urbains, ainsi que les bénéficiaires privés et institutionnels. Le modèle peut être appliqué de la même manière à des situations dans lesquelles l'amélioration du régime foncier ou de la gouvernance foncière est intégrée à un projet plus vaste, tel que l'agriculture, l'infrastructure ou l'environnement. Seul un sous-ensemble de cases sera applicable pour chaque intervention et environnement. On devrait inclure uniquement les cases qui sont pertinentes pour l'intervention (les interventions) particulière(s) et le contexte tout en gardant à l'esprit les autres cases qui, bien que non incluses, peuvent affecter la capacité à obtenir des résultats.

Exemple d'irrigation : une intervention investit dans l'amélioration du régime foncier via la clarification et la formalisation des droits fonciers dans le cadre d'un projet plus vaste d'irrigation des terres agricoles et de formation agricole aux agriculteurs. La théorie du changement stipule que, à court et à moyen terme, cela

devrait renforcer les perceptions de la sécurité foncière et améliorer les investissements connexes dans les terres, y compris les investissements agricoles tels que l'équipement, la conservation des sols et le passage à des cultures commerciales à plus long terme, qui, à long terme, augmenterait la productivité des terres et, en fin de compte, les revenus. Seuls les domaines pertinents pour l'intervention devraient être inclus dans la théorie du changement.

L'intervention doit aborder une restriction contraignante pour atteindre le résultat prévu

Bien que diverses hypothèses seront formulées en fonction du contexte du pays, le modèle suppose essentiellement que l'intervention foncière réponde pleinement aux contraintes qui pèsent sur les résultats escomptés. Il existe généralement des contraintes multiples et interdépendantes à la croissance. Une restriction contraignante est l'élément clé empêchant la réalisation du résultat attendu. S'il existe d'autres contraintes, telles que le manque de ressources, de marchés, de compétences, de demande, de sécurité, de politiques, d'engagement gouvernemental ou de capital qui empêcheraient la durabilité des productions ou entraveraient les résultats, il conviendrait de remédier à ces problèmes par des interventions de projet supplémentaires ou d'autres sources et de les noter dans les hypothèses. Souvent, pour obtenir un résultat, il faut non seulement réformer le secteur foncier (registre, cadastre, notaires), mais également les institutions connexes telles que les tribunaux, les agences de planification, les évaluateurs, la fiscalité et les systèmes de gestion foncière culturels / traditionnels. Il est indispensable d'avoir une compréhension holistique de la situation et d'y inclure le continuum de droits fonciers.

Exemple d'accès au crédit : par exemple, une documentation légalement reconnue des droits fonciers, telle qu'un titre foncier, ne conduit pas automatiquement à un accès au crédit ou à une augmentation des hypothèques, comme le montrent les résultats mitigés relevés lors des examens systématiques. La sécurité foncière est nécessaire mais pas toujours suffisante en soi. Pour avoir accès au crédit bancaire formel, un titre foncier est souvent requis comme garantie, mais une personne doit également être solvable avec un revenu suffisant pour demander un crédit formel. De même, la banque doit également être accessible et disposer de liquidités, tandis que le système juridique devrait permettre le transfert des terres et disposer de lois de forclusion et de tribunaux fonciers efficaces pour réduire le risque pour les banques en cas de défaillance. Si ces facteurs contextuels ne sont pas en place, la terre peut être l'un des obstacles au crédit, mais pas le seul, et les augmentations attendues du crédit formel ne sont pas visibles. De même, des investissements peuvent toujours être réalisés, mais pas en utilisant des banques formelles. En tant que tel, le titre est une étape préliminaire ou une exigence mais pas le seul facteur permettant de décider d'utiliser une terre pour accéder au crédit ou pour effectuer des investissements.

Interdépendance des cases liées

La progression des résultats à court terme vers des résultats à moyen terme dépend des résultats à court terme liés qui font également partie de l'intervention ou sont déjà en place dans l'environnement de soutien. Cela ne veut pas dire que les résultats ne seront pas atteints, mais plutôt que c'est plus difficile ou que les flux de bénéficiaires peuvent être plus petits et plus difficiles à saisir sans des échantillons plus grands. La même

chose s'applique lorsque l'on passe de résultats à moyen terme à des résultats à long terme. Par exemple, pour accroître la productivité des terres, il faut généralement soit augmenter les investissements dans les terres, soit transférer les terres vers de meilleures utilisations ; cependant, s'il existe des problèmes persistants de conflits fonciers ou une gestion publique et administration foncière mauvaises entraînant de faibles perceptions de la sécurité d'occupation ou une attribution inefficace des terres, on pourrait ne pas pleinement améliorer la productivité ou l'utilisation. De même, s'il s'agit d'un investissement plus important dans lequel le régime foncier et la gouvernance jouent un rôle clé, sans que cela ne soit réglé, ces résultats pourraient être minimisés.

Exemple de droits d'utilisation des terres par les femmes : si le gouvernement reconnaît aux femmes le droit de posséder et d'hériter des terres, leur perception de la sécurité d'occupation et du pouvoir de négociation qui en découle devrait augmenter. Cependant, le changement de politique permettant aux femmes d'hériter ou de posséder des terres nécessitera probablement une sensibilisation complémentaire du public, ainsi que le renforcement des capacités des responsables locaux chargés de la gestion foncière. De même, non seulement un changement juridique et une prise de conscience seraient nécessaires, mais également la reconnaissance de ces droits des femmes dans la pratique, avec une compréhension claire des droits pour que les résultats escomptés se produisent.

Exemple de temps de transaction : des changements dans le temps de transaction et les coûts associés sont les résultats attendus des interventions politiques, tels que la création d'une nouvelle agence foncière, la décentralisation des bureaux, la clarification des

pouvoirs d'octroi de terres par des chefs coutumiers ou des conseils locaux ou la rationalisation des opérations de réglementation. Habituellement, le changement de réglementation ou de politique à mettre en œuvre dans la pratique doit être associé à une sensibilisation à la nouvelle législation et à ses implications pour le renforcement des capacités sur le terrain, telles que la création des bureaux, la numérisation des archives, la création de systèmes d'information foncière ou la formation, et le soutien qui en découlent pour ces bureaux. Cela permettra aux utilisateurs des terres de gagner du temps en ayant un bureau foncier à proximité ou de prendre moins de mesures pour effectuer une transaction. Ces réductions des coûts d'administration des transactions des biens fonciers peuvent être encore renforcées non seulement par la rationalisation des politiques et procédures opérationnelles d'administration des biens fonciers, la sensibilisation et le renforcement des capacités, mais également par des interventions clarifiant les limites et les droits fonciers existants afin de fournir aux bureaux fonciers un cadastre clair. Sans comprendre les limites et les droits fonciers existants, le système d'administration foncière pourrait quand même faire face à des lacunes dans la gestion et l'attribution des terres en raison d'hypothèses incorrectes concernant l'utilisation des terres.

Exemple de services municipaux : un investissement d'infrastructures dans l'eau ou l'électricité est mis en œuvre pour améliorer la fourniture de services mais ne tient pas compte du régime foncier et de la gestion foncière. Bien que ces investissements soient achevés sans tenir compte des droits fonciers existants ni de la planification de l'utilisation des terres, la fourniture d'infrastructures principales a pu coûter cher en raison du manque de servitudes relatives au foncier ou

d'informations inexactes sur l'utilisation des terres. Si les droits fonciers n'étaient pas sécurisés, peut-être que les gens n'étaient pas disposés à investir dans des connexions individuelles. L'absence de droits fonciers sécurisés au cours de ces investissements peut être particulièrement préjudiciable aux groupes vulnérables si ces groupes ne sont pas pris en compte. Par exemple, ceux qui étaient supposés bénéficier de l'eau ou de l'électricité peuvent ne pas être les bénéficiaires finaux, car les bénéficiaires visés pourraient être expulsés de leurs terres ou les loyers des terres pourraient devenir inabordables.

Applicabilité à une multitude de situations d'occupation et de niveaux d'analyse

Le modèle s'applique à divers cas de régimes fonciers, y compris les droits dans le système coutumier, informel et statutaire. L'essentiel est d'accroître la sécurité d'occupation et l'efficacité de la gouvernance foncière, quel que soit le système de régime foncier en vigueur. Les différences dans le régime foncier sont plus déterminantes quant au type d'approche visant à améliorer le régime foncier et la gouvernance foncière. Le modèle ne suppose pas que tout type de documentation de propriété ou de droit d'utilisation soit nécessaire lors de la clarification et de la reconnaissance des droits fonciers. Des études ont montré que les droits fonciers coutumiers peuvent susciter des perceptions similaires ou plus élevées du régime foncier que ceux qui disposent de droits formels d'utilisation des terres s'il existe un système solide de gouvernance foncière et si on fait confiance à ce système. De même, le renforcement des arrangements intérimaires le long du continuum de droits fonciers peut avoir des effets similaires. Par exemple, la démarcation des limites individuelles ou la cartographie participative des limites des villages et des

ressources foncières ont révélé des effets similaires à ceux de la formalisation des droits fonciers, notamment l'amélioration des perceptions de la sécurité foncière, davantage de sensibilisation sur les limites, la réduction des conflits et l'amélioration des investissements connexes.

Importance des femmes et différenciation des impacts et des parcours des bénéficiaires

Les résultats et réalisations dépendent souvent du type de bénéficiaires, y compris les hommes et les femmes, sur la base du système local de gouvernance foncière, des perceptions existantes du régime foncier et de la dynamique du pouvoir intra-ménage. Les femmes et les groupes vulnérables, ainsi que ceux dont le régime foncier varie le long du continuum de droits fonciers, peuvent nécessiter différents types de traitement ou avoir des résultats différenciés par rapport au même traitement. Par exemple, les squatteurs dans les zones inondables ou dans des zones de conflits non résolus peuvent ne pas être en mesure d'obtenir des droits fonciers formels, ou le système peut ne pas autoriser des droits fonciers détenus conjointement. La logique du projet et la conception de l'évaluation d'impact correspondante doivent explicitement prendre en compte et détailler ces différences et indiquer de quelle manière ces groupes seront ciblés (ou non) pendant les interventions et l'évaluation, y compris au-delà du niveau du ménage ou de la parcelle lors de la collecte et de l'analyse des données.

Les activités et les résultats seront spécifiques à l'environnement et au projet en cours. Cependant, en termes d'augmentation du pouvoir de négociation des femmes, le modèle suppose que les femmes

seront incluses dans les activités, y compris dans toute clarification ou documentation des droits d'utilisation, la sensibilisation, le système de gouvernance et les réformes juridiques connexes. Des études qui ont analysé la reconnaissance des droits des femmes ont montré des effets importants, en particulier sur le contrôle / les décisions au sein des ménages concernant les ressources et les investissements dans la santé et l'éducation. Si les femmes ne sont pas incluses et que leurs droits ne sont pas intégrés tout au long du processus, les avantages peuvent être limités. De même, même avec une sécurité d'occupation élevée pour un homme chef de ménage ou une preuve d'occupation légalement documentée, les femmes peuvent toujours avoir une faible perception de l'occupation ou une sécurité d'occupation *de facto*.

Le modèle logique nécessite des éléments de support détaillant le calendrier des apports, des résultats et des réalisations dans chaque domaine d'intervention, ainsi que les hypothèses associées afin de valider les effets

La logique de chaque projet doit avoir une trajectoire claire et complète dans son modèle logique, allant des apports aux résultats et aboutissant à des réalisations à court, moyen et long termes. Celles-ci doivent être accompagnées d'une documentation sur les délais prévus pour chaque intervention et les résultats associés pour chaque domaine d'intervention, ainsi que sur toutes hypothèses ou conditions à respecter. Une intervention peut commencer mais ne produire que des résultats des années plus tard. Les résultats des interventions peuvent être spécifiques à un sous-ensemble de bénéficiaires traités ou différer entre eux. Ces détails sont essentiels pour comprendre comment les activités ont été mises en œuvre, maintenues et ont abouti à des résultats.

Par exemple, si une évaluation constate une augmentation de la productivité, est-ce le résultat d'un investissement accru, d'une meilleure gestion foncière ou d'un transfert de terres à une autre utilisation, par exemple d'une terre dégradée à une ferme commerciale ? Tous les bénéficiaires ont-ils obtenu des avantages ou juste un sous-groupe et pourquoi ? Ces changements ont-ils eu un impact sur le revenu ? Certaines évaluations ont récemment révélé des augmentations de revenus suite aux interventions foncières dans les zones rurales, mais en réalité, les revenus proviennent de la main-d'œuvre non agricole et non de la productivité agricole. Comprendre le chemin qui va des résultats à court terme aux résultats à long terme est aussi important que le résultat final afin d'améliorer les interventions futures en matière de régime foncier et de gouvernance et d'avoir une meilleure connaissance des moteurs. Dans une évaluation d'impact, le fait de ne pas constater d'effets provisoires peut servir de point de décision quant à l'opportunité de poursuivre l'évaluation ou de la redéfinir.

Les délais sont seulement théoriques

Les délais sont théoriques et varient selon le projet, l'environnement et le groupe de bénéficiaires. Le délai nécessaire pour obtenir des réalisations peut être plus ou moins long, bien qu'en théorie, il soit possible de suivre une trajectoire allant des apports / activités de l'intervention aux résultats à court, moyen et long termes. Par exemple, dans certains cas, en raison de la nature de l'intervention, des investissements dans le logement, une diminution des conflits, des investissements fonciers productifs ou une amélioration de l'action collective se sont produits à court terme, alors que les investissements dans les domaines du travail et de la santé n'auraient pu être réalisés qu'à long terme.

De même, la rationalisation des opérations a entraîné des changements immédiats sur les marchés fonciers, y compris les prêts hypothécaires, tandis que dans d'autres cas, elle a été plus progressive, en particulier pour ceux qui sont nouveaux dans le système formel et s'il n'y a pas d'autres facteurs contextuels.

Mettre à jour les modèles avec de nouvelles découvertes

La théorie du changement n'est pas stagnante et devrait être mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles preuves sont acquises. De même, le modèle logique d'intervention locale devrait changer à mesure que les activités sont mises en œuvre sur le terrain et que davantage de données et d'hypothèses sont clarifiées. Par exemple, les parties prenantes ont donné des exemples d'attentes faibles quant à la sécurité d'occupation, mais lors de la mise en œuvre et de la collecte des données, les niveaux de perception de la sécurité d'occupation étaient supérieurs à ceux envisagés, ou seulement un sous-groupe de la population était avec une sécurité d'occupation faible. Non seulement cette information pourrait changer la manière dont l'intervention pourrait être effectuée, mais le raisonnement lui-même devrait être mis à jour pour clarifier comment et à qui le projet profitera. Si les attentes ne sont pas mises à jour dans le raisonnement, il est peu probable que l'évaluation capture les résultats de l'intervention car les questions de recherche et l'échantillonnage connexes sont centrées sur l'ensemble de la population et non sur le sous-ensemble de ceux dont le régime foncier est faible.



CONCEPTION DE
L'ÉVALUATION

Cette section fournit des indications sur quatre éléments clés de la conception d'une évaluation : 1) les questions de recherche, 2) la sélection de la méthodologie, 3) la période d'exposition et 4) l'échantillonnage. Pour chaque élément, les indicateurs traitent des éléments de base et des meilleures pratiques, ainsi que des problèmes courants rencontrés et des solutions suggérées.

A. QUESTIONS DE RECHERCHE

Les évaluations sont structurées autour des questions de recherche clés, issues des résultats de la théorie du changement et des variables d'intérêt connexes. Les questions de recherche pourraient également porter sur le niveau d'apprentissage disponible pour le coût et sur la validité externe de l'évaluation. Il peut être plus coûteux de répondre à certaines questions de recherche que d'autres en raison de la nature et du type de données nécessaires pour répondre à la question. Différentes questions de recherche requièrent souvent des sources de données, un calendrier et des méthodes de collecte différents. Cela inclut la collecte de données quantitatives mais également des données qualitatives pour aider à répondre au comment et au pourquoi. Par exemple, des données administratives peuvent parfois fournir des informations sur l'effet d'une réforme foncière reconnaissant les droits fonciers des femmes en montrant que l'agence foncière a ou non attribué des droits fonciers aux femmes ; cependant, les données administratives ne peuvent pas vous dire comment et pourquoi cela s'est produit, ce qui nécessite souvent des données qualitatives. Bien qu'il y ait de nombreuses questions de recherche intéressantes, l'essentiel est de sélectionner celles qui sont les plus essentielles et les plus pertinentes pour l'intervention spécifique en question et ce qui peut être vraisemblablement mesuré avec les ressources, les données et le temps disponibles.

Si on recourt à une enquête, les réponses aux questions de l'enquête ne devraient pas prendre plus de deux heures, limitant ainsi ce qui peut être demandé à l'aide des enquêtes. Les questions de recherche devront être classées par ordre de priorité et sélectionnées en fonction du programme d'apprentissage spécifique. La triangulation des données peut aider à répondre à des questions supplémentaires et permettre la comparaison des réponses d'enquêtes à des données administratives et qualitatives. Le fait de s'assurer que les réalisations à court et à moyen termes ont été atteintes et les produits maintenus avant de passer à l'évaluation des résultats à long terme, peut être utile pour limiter les questions de recherche en vue d'une collecte de données de suivi précoce et ultérieure. De cette manière, si une réalisation de haut niveau n'est pas atteinte, il sera clairement expliqué si cela est simplement dû à des résultats / réalisations qui ne sont pas maintenus, ou s'il existe une erreur dans le modèle logique, telle qu'une hypothèse manquante ou une contrainte.

B. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

Les évaluations peuvent être divisées en deux catégories : les évaluations de performance et les évaluations d'impact. De nombreux responsables des interventions foncières procèdent à des évaluations de la performance ; cependant, peu d'institutions réalisent systématiquement des évaluations d'impact sur le foncier¹⁰. Les évaluations d'impact sont essentielles car elles peuvent montrer la causalité des impacts du projet, tandis que les évaluations de suivi et de performance ne

¹⁰ Le MCC mène des évaluations de toutes ses interventions, y compris des évaluations d'impact, lorsque cela est possible. De même, l'USAID a commencé à évaluer l'impact de ses interventions sur les terres. La Banque mondiale et l'Institut international de recherche et de politique alimentaire (IFPRI) sont les deux autres acteurs principaux qui effectuent des évaluations d'impact sur les interventions relatives au régime foncier et à la gouvernance. La majorité des autres évaluations d'impact sur les terres ont été menées et financées par la communauté de la recherche ou par des efforts ponctuels d'autres institutions de développement.

peuvent que montrer les tendances des données, mais sont essentielles pour comprendre la performance du programme, les détails de la mise en œuvre et l'analyse correspondante des données d'évaluation d'impact. Il est nécessaire de procéder à une évaluation d'impact pour pouvoir attribuer des résultats à une intervention foncière spécifique, mais il n'existe pas d'approche unique pour les évaluations et une approche à méthodes mixtes est généralement essentielle pour avoir une compréhension complète des résultats. Les questions de recherche, ainsi que les détails de l'intervention, le moment choisi et l'environnement spécifique, détermineront les méthodologies d'évaluation possibles et les plus efficaces pour saisir les résultats.

Quelle que soit la méthodologie d'évaluation utilisée, généralement, les méthodes quantitatives et qualitatives utilisant à la fois des sources de données secondaires et primaires fourniront une saisie des résultats la plus efficace. La clé pour la sélection méthodologique consiste à travailler en coordination avec les responsables du projet pendant la phase de conception de l'intervention (évaluations ex ante), de sorte que l'intervention permette la conception la plus rigoureuse possible pour cette intervention et cet environnement spécifiques. Attendre le début ou la fin de l'intervention limite considérablement la conception de l'évaluation et les enseignements tirés des résultats. Bien que l'on puisse établir des évaluations d'impact ex post, y compris des conceptions quasi expérimentales, s'il existe une source de données fiable à partir de laquelle on peut recréer une base de référence et des données de rappel fiables, cela n'est pas préférable et complique l'analyse des données. À moins de randomiser le groupe de traitement, l'absence d'évaluations ex ante et de groupes de comparaison fiables peut poser des problèmes importants, d'autant plus qu'il n'existe

pas souvent de source fiable d'informations foncières existantes que l'on puisse utiliser pour recréer une base de référence.

Évaluation d'impact

Au niveau de base, une évaluation d'impact est réalisable lorsqu'il existe un scénario contrefactuel plausible ou sans projet, dans lequel le chercheur peut comparer le groupe qui a reçu l'intervention (groupe de traitement) et ceux qui n'ont pas reçu le traitement (groupe de contrôle / comparaison). Les personnes souhaitant effectuer des évaluations d'impact sur le foncier doivent obtenir un engagement immédiat pour l'évaluation d'impact, afin que les parties prenantes puissent, lors de la phase de conception de l'intervention, déterminer le meilleur moyen de mettre en œuvre les activités d'intervention susceptibles de soutenir une évaluation d'impact robuste. Les évaluations d'impact peuvent être expérimentales via un ECR ou quasi expérimentales, dans lesquelles les groupes ou les zones de traitement d'intervention sont ensuite comparés à une zone de comparaison similaire établie sur des caractéristiques observables.

Conception expérimentale

Un ECR est l'étalon-or dans les évaluations. Les bénéficiaires sont choisis au hasard parmi la population cible par l'évaluateur pour recevoir l'intervention. Ceux qui ne sont pas sélectionnés deviennent le groupe de contrôle. Toute différence entre les deux groupes peut être attribuée à l'intervention car ils proviennent du même groupe cible. Avant la randomisation, l'intervention peut également présélectionner un groupe de bénéficiaires potentiels dans la mesure où le nombre de participants potentiels est suffisant pour les zones de contrôle et de traitement.

L'essentiel est d'intégrer la randomisation dans la phase de conception de l'intervention et les attentes associées des parties prenantes. Les évaluations d'impact supposent que l'assignation aléatoire rend les groupes de contrôle et de traitement équivalents en ce qui concerne les caractéristiques observables et non observables. Il s'agit non seulement de la méthode la plus rigoureuse, car elle réduit les problèmes potentiels de différences et de préjugés dans la sélection des groupes de traitement, mais la randomisation est également utile lorsque les ressources sont limitées et que des décisions doivent être prises sur les zones pouvant bénéficier de l'intervention. Cependant, les parties prenantes du projet et du gouvernement doivent s'engager à céder le contrôle sur qui reçoit l'intervention, ce qui est souvent un accord difficile. Dans les interventions foncières qui ont utilisé la randomisation (une loterie) pour déterminer les bénéficiaires des droits fonciers, les parties prenantes ont considéré la sélection comme un moyen de créer un processus « équitable » [Traduction]. Les candidats à la loterie ont apprécié le processus ouvert et non politisé de renforcement du régime foncier.

La randomisation est généralement effectuée au plus bas niveau de la mise en œuvre de l'intervention. Cela garantit à la fois un nombre suffisant de groupes de comparaison et de groupes de traitement, ainsi que de minimiser la taille requise de l'échantillon pour capturer les effets. Cependant, en raison de la nature des régimes fonciers et des interventions en matière de gouvernance, il peut être difficile de randomiser la sélection des participants individuels / des ménages. Les réformes foncières et le renforcement des institutions qui en découle sont mis en œuvre au niveau administratif des droits fonciers, généralement au niveau de la commune pour les zones rurales et de la municipalité pour les zones urbaines. De même, la sensibilisation aux

politiques et procédures foncières se fait généralement au niveau du village ou du quartier. En tant que telles, ces interventions sont généralement randomisées à ces niveaux administratifs.

Même les projets impliquant la clarification ou la formalisation des droits et des limites sont difficiles à mettre en œuvre à un niveau plus bas que celui du village ou du quartier. Bien que certaines interventions puissent permettre une mise en œuvre au niveau du ménage ou de la parcelle, cela n'est pas souvent le cas, car les ménages traités doivent clarifier et convenir des limites avec leurs voisins et la communauté. D'un point de vue statistique, une évaluation comparant les ménages cartographiés ou formalisés avec les ménages voisins devrait prendre en compte les effets d'entraînement, car les parcelles voisines pourraient aussi potentiellement connaître des niveaux similaires de diminution des conflits fonciers et un régime foncier associé mieux perçu. En tant que tel, pour les interventions foncières, la randomisation est généralement effectuée au niveau du village ou du quartier (un groupe) plutôt qu'au niveau de l'individu ou du ménage.

Cela dit, la mise en place d'interventions foncières permettant des ECR a connu certains succès. Par exemple, le MCC a utilisé la loterie pour attribuer des parcelles de terrain aux agriculteurs dans des périmètres nouvellement irrigués et à des groupes de bergers à qui un bail à long terme a été attribué à travers des pâturages situés dans des zones communes plus vastes. Il est également arrivé de diviser le village ou les quartiers en unités de mise en œuvre plus petites tout en maintenant toutes les unités du même village ou quartier sous forme de contrôle ou de traitement. La randomisation peut également utiliser la stratification pour s'assurer que le groupe de traitement sélectionné inclut un certain

nombre de bénéficiaires de certains sous-groupes clés, tels qu'un certain nombre de ménages ou de villages de chaque commune ou un nombre minimal de femmes. La stratégie de randomisation nécessitera des discussions approfondies entre l'évaluateur et le concepteur du projet.

Conception quasi expérimentale

Une conception quasi expérimentale utilise d'autres méthodes pour construire un groupe de comparaison à comparer avec les bénéficiaires du traitement, créant ainsi des groupes bien appariés sur des caractéristiques observables clés. Une méthode d'identification des zones de comparaison au cours de la phase d'échantillonnage consiste à appliquer les critères de sélection utilisés par l'intervention aux zones de non-intervention. Les conceptions quasi expérimentales supposent que, étant donné que les groupes sont comparables sur des traits observables qui représentent leur situation d'avant-projet, toute différence entre les groupes de traitement et de comparaison peut être attribuable au projet. Les responsables de la mise en œuvre des interventions relatives au régime foncier et à la gouvernance foncière et les parties prenantes dans les pays soutiennent souvent plus facilement des évaluations quasi expérimentales car le projet peut sélectionner des groupes de traitement plutôt qu'une sélection aléatoire dictant les groupes de traitement.

Le choix des zones de comparaison pour les interventions foncières peut être problématique. Un bon groupe de comparaison est celui qui représente avec exactitude la manière dont les bénéficiaires du traitement auraient progressé en l'absence du traitement. Cela signifie que ce ne sont pas seulement les facteurs socio-économiques qui sont importants pour créer une

comparaison efficace, mais également les principales contraintes foncières telles que la qualité des terres, le statut du régime foncier, le système de gouvernance foncière, les conflits, la sécurité du régime foncier, la taille des parcelles, les modes d'utilisation des terres, le nombre de parcelles et l'accès aux marchés et aux services. Par exemple, si les ménages qui ont de grandes parcelles irriguées plus proches des marchés sont comparés à ceux dont les parcelles sont plus petites et non irriguées dans des zones plus isolées où la qualité du sol est moins bonne, l'évaluation peut montrer une productivité plus élevée et les ventes correspondantes du groupe de traitement ; cependant, les résultats ne sont probablement pas attribuables à l'intervention mais plutôt au biais de sélection à l'égard des ménages à revenus plus élevés.

Même lorsque l'évaluation sélectionne une zone de comparaison similaire sur la base de caractéristiques observables connues, il peut exister certaines caractéristiques non observables du groupe de comparaison sélectionné ou de nombreuses différences observables avec le groupe de traitement trouvées lors de la collecte des données sur le terrain que celles initialement comprises¹¹. Ces différences imprévues (différences non observables ou inconnues) entre les groupes de traitement et de comparaison conduisent à l'utilisation de méthodes statistiques pour contrôler ces problèmes lors de l'analyse des données. Bien qu'une évaluation puisse toujours contrôler ces différences, elle crée une autre couche de complexité et la rend moins robuste et ouverte au débat sur les résultats.

11 Il y a eu des cas d'évaluateurs qui ont remis en question des études antérieures bien citées en raison de problèmes de préjugés dans la sélection des zones de comparaison, ce qui a rendu les zones de traitement et de comparaison sélectionnées fondamentalement différentes et par conséquent, les résultats auraient peut-être simplement été attribués à deux groupes différents plutôt qu'à l'intervention.

Parmi les conceptions quasi expérimentales les plus rigoureuses pour les interventions foncières sont la discontinuité de la régression, les écarts dans la différence (DiD) et l'appariement.

- La discontinuité de la régression utilise un groupe de traitement sélectionné en fonction de la notation des bénéficiaires potentiels, généralement effectuée dans le cadre de la sélection et de la mise en œuvre du projet. Par exemple, l'unité d'intérêt (individu, ménage, village / quartier) est évaluée en fonction de la manière dont elle répond au mieux à une liste de critères spécifiés par le projet. Toute personne se situant au-dessus de la note limite reçoit le traitement et toute personne se trouvant en dessous de cette note ne bénéficie pas de l'intervention. L'évaluation compare ensuite les personnes se situant immédiatement au-dessous de la note limite (groupe témoin) avec celles se situant immédiatement au-dessus de la note limite (groupe de traitement). Bien que les ECR aient utilisé des critères de sélection afin de centrer l'intervention sur ceux qui répondent à un ensemble de critères défini, l'ECR randomisera la sélection de tous les bénéficiaires qui satisfont aux critères minimaux ou qui ont la note limite. En comparaison, la conception de la discontinuité de la régression permet la mise en œuvre du projet afin de traiter les candidats les plus performants. De cette manière, ceux qui, selon le projet, conviennent le mieux à l'intervention sont traités.
- L'écart dans la différence suppose que les groupes de traitement et de comparaison progresseront au même rythme dans le temps, à condition que leurs différences restent invariables dans le temps. Ainsi, toute différence dans les progrès réalisés au fil du

temps par un groupe de traitement et un groupe de comparaison sans différences invariables dans le temps peut être attribuée de manière fiable à l'intervention. Sur la base de ce raisonnement, l'écart dans la différence compare les groupes choisis par l'évaluateur comme étant similaires aux groupes de traitement en fonction d'une série de caractéristiques observables, à l'aide de données de panel ou de données transversales répétées. Les données du panel s'appuient sur des données mesurées à partir du même groupe échantillon sur une période donnée, y compris la situation de référence, et au moins une enquête de suivi après la mise en œuvre du projet. L'écart dans la différence compare les données de base et de suivi de la comparaison avec celles du groupe de traitement. L'écart dans la différence entre les données de base et les données finales fournit les résultats du projet. Souvent, l'écart dans la différence utilise l'appariement pour les groupes de comparaison afin d'améliorer la précision et de prendre en compte les différences invariables dans le temps.

- L'appariement est utilisé pour contrôler les grandes différences entre les caractéristiques observables pour les groupes d'échantillons sélectionnés. Les échantillons de traitement sont appariés avec des unités d'échantillonnage similaires dans l'échantillon de comparaison afin de créer un groupe d'échantillons comparable. L'appariement par score de propension est la forme d'appariement la plus courante, s'appuyant sur la probabilité d'être traitée par / de participer à l'intervention. L'appariement peut être utilisé à l'étape de l'échantillonnage ou de l'analyse des données.

Si l'intervention a lieu dans tout un pays au lieu d'une zone limitée, l'évaluation peut utiliser une stratégie de déploiement aléatoire. Avec cette méthode, les bénéficiaires qui reçoivent l'intervention à un stade précoce constituent le groupe de traitement et sont comparés à ceux qui ne reçoivent l'intervention que plus tard. Le processus nécessite toujours qu'on accepte de randomiser pour déterminer quel groupe reçoit le traitement tôt et quel groupe plus tard.

Le problème qui se pose avec l'utilisation d'une méthode de déploiement des interventions pour le régime foncier et la gouvernance foncière est qu'on doit disposer de suffisamment de temps (trois à cinq ans) entre les groupes de traitement précoce et tardif, pour pouvoir comparer les deux groupes. Cette méthodologie atténue le problème de certains groupes ne recevant pas l'intervention sur le régime foncier ou l'intervention de la gouvernance foncière, comme lorsqu'un problème d'éthique se pose en refusant l'intervention d'un sous-groupe de la population ; cependant, cette méthode échoue fréquemment lorsqu'il ne s'agit pas d'une étude observationnelle en raison d'une période d'exposition insuffisante due à des retards dans l'intervention ou le processus politique. Si le temps et les ressources sont suffisants pour modifier le délai d'évaluation avec les retards de l'intervention, alors cette méthodologie est une possibilité. Si une stratégie de déploiement randomisée est poursuivie, une coordination importante est nécessaire entre l'équipe d'évaluation et l'équipe de mise en œuvre afin d'assurer le calendrier des activités et une pause suffisante entre les zones de traitement précoce et tardif.

Comme les évaluations d'impact nécessitent une analyse contrefactuelle, les évaluations d'impact sur le foncier

ont toujours été largement utilisées pour les activités de formalisation spécifiques à un site ; cependant, des évaluations d'impact peuvent également être effectuées sur d'autres activités de renforcement des capacités, telles que la mise à niveau des systèmes et la formation institutionnelle, dans lesquelles un sous-ensemble d'institutions foncières sera sélectionné pour être traité dans un pays. Par exemple, au Mozambique, le MCC finance l'une des premières évaluations d'impact en matière de renforcement des institutions¹². L'évaluation utilise des municipalités et districts de comparaison et de traitement similaires dans les mêmes provinces. De même, bien que les réformes législatives soient nationales, souvent, l'application des réglementations, la formation et le renforcement des capacités sont nécessaires aux niveaux régional et municipal afin de tirer pleinement parti des flux d'avantages attendus. Si la formation et le renforcement des capacités autour des réformes législatives ne sont organisés que dans certains endroits, il peut être possible d'évaluer les changements via une évaluation d'impact.

Il est important de noter qu'il ne sera peut-être pas possible de réaliser une évaluation d'impact sur chaque intervention sur les régimes fonciers et la gouvernance foncière. On pourrait ne pas effectuer une évaluation d'impact pour une multitude de raisons, notamment l'absence d'un groupe de comparaison similaire, un pouvoir d'évaluation insuffisant, un conflit avec le calendrier d'intervention ou un manque de soutien des parties prenantes. Même si une évaluation d'impact est réalisable, l'évaluation risque de ne pas être

12 L'évaluation a été conçue par Michigan State University (MSU), à laquelle MCC a confié la mission d'évaluateur indépendant. La conception de l'évaluation et le rapport de base se trouvent en ligne dans le catalogue d'évaluation du MCC (<https://www.mcc.gov/our-impact/independent-evaluations>). Un autre évaluateur indépendant réalisera l'évaluation de suivi, prévue pour 2019-2020.

rentable par rapport au niveau d'apprentissage qu'elle pourrait fournir, ou les parties prenantes risquent de ne pas disposer des ressources suffisantes pour effectuer l'évaluation d'impact, qui nécessite souvent des ressources et un temps considérables pour saisir efficacement les résultats. Les évaluations d'impact, y compris la conception, de multiples séries d'enquêtes (de base, intermédiaire et finale ; ou entre les saisons sèches / humides lorsqu'on mesure la productivité agricole ou la qualité des terres) et la collecte complémentaire des données administratives et qualitatives, la saisie et l'analyse des données, doivent être correctement financées afin que l'évaluation d'impact soit efficace.

Les coûts d'évaluation peuvent varier en fonction de la taille de l'échantillon, du nombre de questions de recherche, du domaine d'exécution du projet, de la chronologie, du nombre de cycles de collecte de données et de qui conçoit et conduit l'évaluation. Une entreprise d'évaluation du secteur privé peut proposer un ensemble complet en l'absence de ressources internes ou si la préférence est donnée à un évaluateur qui est clairement indépendant de la mise en œuvre du projet. Toutefois, les coûts peuvent être beaucoup plus bas lorsque la conception de l'évaluation, l'analyse et la supervision de la collecte de données sont effectuées en interne et que seule la collecte de données locale est externalisée. Le partenariat avec une institution de recherche peut réduire les coûts ainsi que les avantages de travailler avec une communauté qui donne la priorité à la compréhension des résultats pour un meilleur apprentissage. Les coûts peuvent également être réduits lorsque l'évaluation est en mesure d'ajouter des modules d'enquête et / ou d'augmenter la base de sondage d'un instrument de collecte de données existant, par exemple en collaborant avec le gouvernement pour

incorporer des modules dans une enquête urbaine ou agricole en cours. Cependant, le partenariat peut limiter le nombre de questions, le contrôle de la qualité et le cadre d'échantillonnage qui est représentatif au niveau national, mais pas au niveau de l'intervention. L'utilisation de touches plus légères, telles que les données géospatiales et les données administratives pour suivre les modifications ou des enquêtes de suivi intermédiaires plus petites, peut également contribuer à réduire les coûts. Chacune de ces options a ses propres avantages et inconvénients dont les institutions doivent tenir compte lorsqu'elles décident de soutenir une évaluation d'impact et comment le faire.

Évaluation de la performance

Lorsqu'une évaluation d'impact n'est pas possible ou rentable, les évaluations de performance peuvent toujours fournir des preuves de résultats. Les évaluations de performance reposent généralement sur une combinaison de preuves qualitatives et quantitatives, y compris des données secondaires - telles que des données administratives, des données de recensement et de projet - et des données primaires issues d'enquêtes sur les ménages, les groupes de discussion et d'entretiens avec des informateurs clés avant / après. Il peut également y avoir des évaluations de performance avec seulement des données qualitatives. Bien que les enquêtes sur le ménage avant / après fournissent des données avant et après l'intervention, il n'existe pas encore de groupe de comparaison (contrefactuel), il peut donc être difficile d'attribuer des avantages à l'intervention. Les évaluations de performance peuvent répondre à des questions sur le degré de mise en œuvre de l'intervention, les leçons tirées de la mise en œuvre, la perception par les parties prenantes de l'efficacité de

l'intervention, si l'intervention a atteint et maintenu les résultats escomptés et si les résultats attendus ont été atteints.

Certaines interventions sont bien adaptées aux évaluations de performance, notamment la mise en œuvre de politiques foncières ou l'amélioration des institutions au niveau national ou dans les grandes villes où il n'y a pas de scénario contrefactuel réalisable. Des changements majeurs en matière de réforme législative (reconnaissance des droits des femmes ou suppression d'une longue procédure réglementaire) ou l'introduction de nouveaux systèmes ou institutions foncières peuvent donner des résultats peu encourageants lorsqu'on examine les tendances historiques des volumes et des périodes de transaction des registres administratifs fonciers. Lorsqu'elle est associée à des entretiens avec des informateurs clés et à des groupes de discussion, l'évaluation peut permettre de déterminer en toute connaissance de cause si l'intervention était probablement à l'origine des changements observés dans les réalisations.

C. PERIODE D'EXPOSITION

La période d'exposition correspond au temps écoulé entre le traitement du projet et la collecte de données de suivi. On considère généralement le temps de traitement pour un projet de régime foncier comme étant le moment où la tenure foncière d'un répondant est améliorée, par exemple en déterminant les limites du village ou du ménage ou en fournissant un titre ou un certificat d'utilisation foncière. Le temps de traitement pour un projet d'administration foncière pourrait être envisagé lorsque le système d'information foncière ou de nouvelles procédures sont en place et opérationnels,

y compris les personnes formées. Le calendrier de mise en œuvre du projet, la théorie du changement attendue et le délai des réalisations associé doivent informer la période d'exposition. Notamment, l'évaluation devrait comporter une période d'exposition suffisante pour permettre aux changements attendus de se produire après le traitement qui devrait produire les réalisations que l'évaluation surveille. S'il existe des effets d'intérêt à la fois à court, à moyen et à long terme, l'évaluation peut prendre en compte non seulement la collecte de données de base et finale, mais également les cycles de collecte de données intermédiaires. La collecte des données doit être espacée d'au moins deux ans pour permettre la réalisation des avantages.

Les données du projet concernant le calendrier de mise en œuvre de chaque activité dans chaque village ou quartier sont importantes pour déterminer le moment où la collecte de données devrait avoir lieu. Un projet peut se dérouler sur une période étendue et à différentes périodes au cours de son déroulement. L'important est de savoir quand la mise en œuvre et les résultats ont eu lieu dans chaque domaine pour chaque activité, afin qu'une période appropriée puisse s'écouler avant que les données de suivi soient collectées.

Si les évaluations collectent des données trop tôt, non seulement il y aura un gaspillage potentiel de fonds, mais elles pourraient aussi sous-estimer les impacts sur les réalisations présentant un intérêt, en ne montrant aucun effet significatif. L'une des questions clés soulevées dans l'analyse de la littérature était la période d'exposition limitée des évaluations d'impact permettant d'obtenir des réalisations à plus long terme tels que la productivité et les revenus¹³. Des preuves de réalisations à court et à moyen terme tels que la perception du régime foncier, la

13 L'exception étant des expériences naturelles.

demande de services fonciers et les investissements ont été démontrées, mais les résultats à long terme tels que la productivité et les revenus agricoles présentent des preuves mitigées. Lorsque les réalisations clés doivent prendre du temps à se développer, il est essentiel que les évaluations tiennent compte de ce calendrier lors de l'élaboration du plan de travail et ne se contentent pas de planifier une évaluation finale à la fin de l'intervention.

Afin de déterminer le moment approximatif des réalisations, les évaluateurs peuvent utiliser les preuves existantes et la théorie du changement proposée au niveau général. Toutefois, chaque environnement est différent. Cela peut prendre des années à certaines populations ayant des antécédents profonds d'insécurité foncière pour se sentir en sécurité, tandis que d'autres peuvent très rapidement changer leurs perceptions une fois que le risque perçu est atténué. Si le calendrier de certaines réalisations manque de clarté, une enquête de suivi peut également être intégrée pour déterminer si les réalisations clés se produisent au niveau de l'effet détectable minimal de l'évaluation. Une brève enquête de suivi teste l'environnement pour détecter les modifications des principales variables d'intérêt sans lancer l'enquête de suivi à grande échelle et elle peut être effectuée par téléphone avec des vérifications ponctuelles sur le terrain.

La collecte de données intermédiaire peut également donner à l'évaluation une idée de la pertinence de poursuivre un cycle de suivi supplémentaire de la collecte de données. Par exemple, si des résultats intermédiaires tels qu'une perception accrue du régime foncier ou des investissements ne sont pas trouvés, la logique ne soutient pas l'occurrence des résultats connexes à plus

long terme tels que l'amélioration de l'utilisation des terres, la productivité et les marchés fonciers. De même, si l'évaluation révèle que les réalisations n'ont pas été maintenues, tels que le système d'information foncière ou la fourniture de titres, alors l'évaluation de l'impact peut ne plus être utile et peut être remplacée par une évaluation des performances afin de comprendre pourquoi les réalisations n'ont pas été maintenues.

D. CADRE D'ÉCHANTILLONNAGE

Un échantillon d'évaluation comprend à la fois des groupes de traitement et des groupes de contrôle / de comparaison. Un évaluateur sélectionne l'échantillon en fonction de la logique de l'intervention, en particulier des bénéficiaires attendus de l'intervention et des questions de recherche à traiter. L'échantillon dépend du niveau d'analyse requis. L'évaluation s'intéresse-t-elle aux effets sur un village, un ménage, un individu ou une parcelle ? Sur la base de la théorie du changement et de l'unité d'analyse, l'évaluation créera un cadre d'échantillonnage permettant de saisir ce niveau d'analyse. Il pourrait s'avérer nécessaire d'avoir plus d'un cadre d'échantillonnage pour saisir divers flux de résultats.

Dans certaines de ses premières évaluations, le MCC avait relevé des problèmes où l'échantillon sélectionné permettait effectivement de mesurer les changements survenus dans la sécurité du régime foncier, les investissements et la productivité ; cependant, ils ne constituaient pas le meilleur échantillon pour fournir des informations sur l'évolution de la demande croissante dans les pays en matière de première inscription et de transfert, d'accès aux prêts hypothécaires, de

modification du temps de transaction ou d'investissement externe. La raison en est que ceux qui ont bénéficié des interventions de reconnaissance des droits spécifiques à un site ne constituaient pas le même groupe qui était le plus susceptible d'accéder au système bancaire et foncier formel à court terme. Même s'il s'agissait de la même population, le nombre de transactions effectuées dans un échantillon suffisamment grand pour permettre de déterminer les changements dans les investissements fonciers et la valeur foncière n'était pas nécessairement suffisant pour capturer une taille d'échantillon suffisante de ceux qui effectuaient ces transactions commerciales basées sur des terres dans le système formel permettant une analyse statistique robuste des données. Pour saisir l'autre groupe de bénéficiaires, il était nécessaire d'utiliser d'autres méthodologies d'évaluation, cadres d'échantillonnage et sources de données. Encore une fois, le contexte et la théorie du changement sont des éléments clés.

Il peut également être intéressant de comprendre les effets du projet sur un sous-groupe car les bénéficiaires bénéficient différemment des interventions foncières. Lors de l'établissement d'un cadre d'échantillonnage, il est important de s'assurer que l'évaluation a une taille d'échantillon suffisamment grande pour analyser les données de ces sous-groupes. Toutefois, dépendre d'un échantillon aléatoire ne permettra souvent pas une analyse ultérieure de ces sous-groupes, tels que les femmes par rapport aux hommes ou les personnes ayant des niveaux d'occupation plus faibles par rapport à ceux qui en ont des plus élevées. Un évaluateur sera quand même en mesure de fournir des statistiques descriptives sur les sous-groupes de l'échantillon, mais ne sera pas en mesure de montrer la causalité et la

signification statistique des indicateurs clés à moins que l'effet détectable du sous-groupe de l'échantillon ayant répondu au questionnaire d'échantillon aléatoire soit suffisamment grand. En tant que telle, l'évaluation doit incorporer un échantillonnage suffisant de ces types d'utilisateurs des terres ou une analyse approfondie des résultats ne peut être fournie qu'au niveau agrégé de l'ensemble de l'échantillon. Une analyse de sous-groupe robuste peut nécessiter un suréchantillonnage des sous-groupes. Effectuer un exercice de listage avant de choisir l'échantillon de l'enquête de base peut aider à garantir un certain nombre de sous-groupes d'intérêt pour l'évaluation, tels que les femmes, les parcelles avec des entreprises, celles avec des régimes fonciers moins sécurisés ou d'autres catégories d'intérêt pour la recherche de l'évaluation.

La taille de l'échantillon d'évaluation est établie avec un nombre d'observations suffisant pour saisir l'effet probable des variables de résultat clés d'intérêt. Un statisticien / évaluateur effectue des calculs de puissance afin de déterminer la taille de l'échantillon nécessaire pour obtenir une certaine taille d'effet pour un groupe ou un sous-groupe. L'effet minimum détectable est le plus petit effet qu'une évaluation puisse capturer. Il est essentiel que les évaluations disposent d'un pouvoir statistique suffisant pour détecter les effets (s'ils se produisent). Si le résultat du projet est plus petit que l'effet minimum détectable, il apparaîtra comme un résultat nul. En tant que tel, il est important que l'évaluateur comprenne les paramètres de changement pour les variables de recherche clés et dans quelle mesure l'intervention aura probablement une incidence sur les résultats d'intérêt. Une taille d'échantillon plus grande peut capturer un effet plus faible, mais il est également plus coûteux.

De même, une variance plus faible, une distribution égale entre le traitement et les comparaisons, et une faible corrélation intra-groupe (les ménages du village / du groupe sont relativement indépendants en termes de variables socio-économiques) peuvent également contribuer à réduire l'effet minimum détectable.

Les évaluations perdent en puissance lorsqu'elles ne peuvent plus capturer l'effet minimum détectable, par exemple en réduisant la taille de l'échantillon. Cela peut provenir des changements dans la mise en œuvre du projet, où les zones sélectionnées pour le traitement ou les groupes de contrôle ne restent pas en raison de changements dans les plans de travail, ou lorsque les estimations des populations traitées sont incorrectes. Par exemple, un nombre plus petit de parcelles ou de ménages peut avoir satisfait aux critères requis pour être traité, ce qui a entraîné une réduction de la population éligible au traitement. Un répondant peut également se trouver dans une zone de traitement ciblée mais ne pas recevoir le traitement clé prévu. Par exemple, lors de l'évaluation d'interventions sporadiques relatives aux titres, l'échantillon dénombré peut ne pas exiger la reconnaissance formelle des terres en raison d'un manque d'intérêt ou potentiellement du fait que les frais de service sont trop élevés. Même dans la formalisation systématique des droits, le gouvernement peut ne pas traiter et délivrer le certificat d'utilisation des terres après la cartographie de l'intervention et fournir la documentation nécessaire au traitement de ces droits. Cela crée des difficultés en faisant chevaucher l'échantillon de traitement énuméré avec ceux qui, en fait, ont reçu le traitement clé prévu de l'intervention. Dans plusieurs évaluations d'impact récentes, les évaluateurs ont eu recours à des fichiers de données géospatiales se chevauchant pour s'assurer qu'il y avait suffisamment de chevauchement des zones

de dénombrement et de traitement et que la puissance de l'évaluation était encore suffisante pour détecter les effets des variables clés.

Afin d'atténuer le problème de la taille / puissance insuffisante de l'échantillon, il est conseillé de sur-échantillonner si les ressources le permettent et de comparer les résultats avec les données administratives du projet et de l'administration foncière, lorsque cela est possible. La collecte préalable de certaines données clés sur un plus grand nombre de parcelles dans des zones de traitement potentielles pour éclairer la décision de sélection de l'échantillon pourrait également faciliter le processus. Il est également utile de garantir une coordination approfondie entre l'évaluateur et le contractant chargé de la mise en œuvre de l'intervention, y compris une discussion de tout changement dans les groupes de traitement et le partage des données géospatiales et des plans de travail. Un évaluateur pourrait également envisager d'utiliser l'analyse « intention de traiter » [Traduction], dont les individus sont considérés comme traités si le projet les ciblait, qu'ils aient ou non effectivement reçu le traitement clé souhaité. Bien que cela puisse aider avec la validité externe, puisqu'une situation similaire pourrait se produire si l'intervention est essayée ailleurs, ce type d'analyse risque de produire un effet plus faible, voire inexistant.



SOURCES ET
COLLECTE DE
DONNÉES

Les instruments de collecte de données et les sources de données associées sont des éléments clés permettant à une évaluation de saisir pleinement les résultats. Une collecte de données précoce en amont de la mise en œuvre du projet est préférable car elle fournit des données de base essentielles et permet de valider le type d'évaluation pouvant être pris en charge. Bien que les calculs de puissance puissent être estimés et qu'ils fournissent une taille d'effet minimum détectable pour différentes tailles d'échantillon, les données de terrain aideront à confirmer la comparabilité des groupes de comparaison et de traitement. La collecte précoce des données peut également fournir des informations sur la population bénéficiaire qui pourraient éclairer la conception et la mise en œuvre des interventions, telles que des données de terrain sur les conflits, les perceptions sur le régime foncier, la dynamique au sein des ménages, le régime foncier existant et les droits d'usage. Par exemple, il y a eu des hypothèses incorrectes concernant les niveaux de sécurité d'occupation d'avant le projet en raison d'histoires anecdotiques ou du fait que l'on se fie à des données administratives erronées. Cela a conduit à des idées fausses sur la taille potentielle du traitement de la population, les flux d'avantages associés et l'échantillonnage qui n'a été découvert que lorsque les données sur le terrain ont été recueillies. Lorsque la collecte de données est effectuée au cours de la diligence raisonnable du projet, les parties prenantes de l'intervention et les chercheurs en évaluation doivent travailler ensemble pour décider quelles données doivent être collectées pour soutenir à la fois la conception du projet et celle de l'évaluation.

A. SOURCES DE DONNÉES

Historiquement, les évaluations d'impact dépendaient uniquement des enquêtes auprès des ménages, mais des études récentes ont commencé à incorporer les meilleures pratiques en triangulant les sources de données, y compris les enquêtes, l'utilisation de données administratives de projet et foncières, ainsi que des données qualitatives provenant des entretiens avec des groupes de discussion et des entretiens avec des informateurs clés. La triangulation des données est importante pour le foncier car les réponses aux enquêtes peuvent avoir des taux d'erreurs élevés pour des variables clés telles que savoir si la parcelle est enregistrée ou non (si elle a un titre) et la taille des parcelles, tandis que les données administratives de certains pays peuvent être obsolètes en raison d'anciens documents d'enregistrement ou d'omission de mise à jour sur les transactions secondaires sur la propriété, y compris le changement de propriétaire et les changements de limites. Plus important encore, la collecte de données qualitatives peut fournir des informations sur les données, en particulier relativement au pourquoi et au comment des résultats.

Un aperçu des principales sources de données est présenté ci-après. L'ANNEXE B fournit un tableau des sources de données potentielles permettant de saisir chacune des réalisations clés.

Enquêtes

Les enquêtes auprès des ménages et des entreprises sont utiles pour comprendre les perceptions de la sécurité d'occupation, des transactions informelles, des conflits, des revenus, des ressources, de la production,

des investissements et de la dynamique intra-ménage. Les enquêtes consistent l'outil de collecte de données le plus coûteux, mais elles fournissent des données quantitatives précieuses et détaillées sur des questions d'intérêt spécifiques. Les enquêtes peuvent inclure les éléments spécifiques à l'intervention (qu'il s'agisse de la diligence raisonnable ou de l'évaluation) ou tirer parti d'autres enquêtes existantes, telles que les enquêtes relatives au recensement, à l'agriculture ou aux logements. Si les enquêtes sont géoréférencées, l'évaluation peut tirer parti d'autres enquêtes, ce qui est particulièrement utile pour mesurer des impacts importants à long terme tels que la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la réduction de la dégradation des terres. La conception peut également relier l'enquête à des sources de données externes si les données sont géoréférencées. Pour obtenir les données les plus précises et complètes sur la parcelle, il est important de parler à divers membres du ménage plutôt qu'au chef uniquement. Cela implique de parler avec le gestionnaire de la parcelle pour collecter les données d'entrée et de sortie sur les parcelles, ainsi que des modules distincts pour les conjoints / femmes afin de comprendre la dynamique intra-ménage et les différences de régime d'occupation, de connaissance et de contrôle des ressources.

Afin de réduire les coûts de collecte des données d'évaluation, l'évaluation peut essayer d'ajouter un module sur les terres à une enquête existante. Cela fournit un échantillon plus large et une source de données constante à un coût inférieur à celui de la réalisation d'enquêtes autonomes distinctes. Toutefois, cela limite le type de question, la capacité de déterminer l'échantillon et le contrôle et la surveillance de la qualité. Les enquêtes sont souvent représentatives au

niveau national mais pas au niveau de l'intervention. Si celle-ci ne fonctionne que dans certaines municipalités ou certains districts, il est difficile de s'appuyer sur ces ensembles de données à moins de payer pour un échantillonnage supplémentaire. De plus, les enquêtes nationales ne concernent souvent que le chef de ménage, qui n'est pas toujours la personne la mieux renseignée pour répondre aux questions sur toutes les parcelles de terrain concernées, et ne fournit pas non plus d'informations précises sur les perceptions, le régime foncier *de facto* et le contrôle des ressources des membres du ménage.

Données administratives

Les données administratives constituent une bonne ressource pour les évaluations d'impact sur le foncier. Ces données comprennent les archives de l'administration foncière relatives à diverses transactions foncières, des permis de construction, prêts hypothécaires, conflits, taxes et valeurs foncières. Souvent, ces données doivent être numérisées à partir des documents, à moins qu'il n'existe un système d'information foncière efficace pouvant fournir des rapports. Les données administratives sont particulièrement utiles pour mesurer les changements dus aux réformes foncières et aux efforts de renforcement institutionnel lorsque les résultats escomptés incluent des changements dans les volumes, les périodes, les marchés et les investissements fonciers. Les données d'enquête peuvent mesurer les perceptions d'efficacité et la performance des institutions ou la confiance dans le système de gestion foncière ; toutefois, les enquêtes ne sont généralement pas une source de données efficace pour mesurer les changements dans le volume des transactions car il existe très peu de transactions formelles dans un échantillon aléatoire dans la majorité des environnements dans

lesquels des interventions relatives au régime foncier et à la gouvernance sont menées.

Les dossiers administratifs donnent une image complète du volume des différentes transactions et du moment pour les fournir, ainsi que des informations sur la parcelle et le propriétaire. Les dossiers administratifs fournissent également des données historiques et des tendances. Les dossiers de documents ou les logiciels existants et les systèmes d'information foncière des bureaux fonciers incluent souvent la date de la demande et la date d'approbation de diverses transactions pour permettre de suivre les changements de temps administratif nécessaires au traitement d'une transaction. S'il existe un système national d'information foncière, il est essentiel de travailler avec les développeurs pour permettre la production de rapports en dehors du système, y compris la saisie de données relatives aux sexes et d'autres données clés désagrégées. Cependant, les données administratives ne contiennent pas nécessairement toutes les variables qu'un évaluateur souhaite analyser et peuvent contenir des informations obsolètes ou incomplètes.

Données qualitatives

Les données qualitatives comprennent des groupes de discussion, des entretiens avec des informateurs clés et des études de cas. Les données qualitatives provenant des responsables de la mise en œuvre du projet et des bénéficiaires sont essentielles pour comprendre l'histoire et les nuances qui se cachent derrière les données quantitatives issues des enquêtes et des données administratives. C'est la manière dont l'évaluateur analyse en profondeur les résultats et permet des réponses et des commentaires ouverts. Bien que les évaluations d'impact précédentes n'utilisent pas

la collecte de données qualitatives, elle est maintenant considérée comme la meilleure pratique de trianguler les différentes sources de données afin d'obtenir une image complète du comment et du pourquoi des résultats de l'intervention.

Données géospatiales

Les données géoréférencées, l'imagerie satellite et la télédétection peuvent fournir des données complémentaires à d'autres sources de données. Une fois que les zones d'intervention sont cartographiées et que les zones de dénombrement collectent les points du système de positionnement global (GPS) de la résidence principale de l'échantillon, l'évaluation peut effectuer une analyse géospatiale des résultats, tels que les différences plus ou moins éloignées des centres urbains. Les données peuvent également être liées à d'autres ensembles de données géoréférencées pour augmenter le nombre de variables pouvant être explorées. Si les équipes d'enquête parcourent également les parcelles avec le GPS ou en apportent une image satellite, l'évaluation peut donner une bien meilleure idée de la taille de la parcelle que les données de rappel. En outre, les récentes améliorations apportées à la technologie de télédétection permettent de suivre certaines réalisations telles que la couverture végétale, l'utilisation des terres et les ressources naturelles telles que le couvert forestier et la réhabilitation des tourbières. Cette technologie permet de suivre ces réalisations à un coût inférieur à celui d'une collecte de données classique et sur une zone plus étendue sur une période plus longue.

Données du projet

Les données de projet de l'intervention fournissent des données vitales sur les progrès et la performance de la

mise en œuvre du projet, fournies par les responsables de la mise en œuvre du projet et les parties prenantes. Ces données de projet, en particulier celles relatives au calendrier, les résultats et les bénéficiaires atteints, aident les évaluateurs à comprendre qui a reçu le traitement, les différences entre ceux qui reçoivent un traitement, les changements dans la mise en œuvre et les attentes associées, et quand il faut s'attendre à des flux d'avantages. Les dossiers de mise en œuvre du projet doivent être conservés en détail et indiquer les calendriers de début et de fin de chaque activité dans chaque village ou quartier, en indiquant les bénéficiaires (au niveau de l'individu) qui ont été atteints ou non et pourquoi, et les changements éventuels dans la conception qui sont intervenus pendant la mise en œuvre et les modifications connexes des hypothèses. Cela inclut certains groupes ciblés mais non traités. Les données du projet peuvent être résumées dans une description du projet et les détails associés documentés dans les dossiers du projet.

Prenant l'exemple d'une intervention d'enregistrement, les données de projet pourraient indiquer comment et quand chaque activité a eu lieu, y compris la sensibilisation des dirigeants et du public, l'appel pour produire des documents fonciers / la preuve des droits fonciers, la cartographie des limites de parcelles, l'examen de la communauté locale, l'approbation légale du droit, l'incorporation des limites de parcelles dans le cadastre, la saisie des parcelles dans le registre, l'impression du titre / le certificat de droit d'utilisation, la notification à l'utilisateur de la terre d'un droit de propriété approuvé et le retrait ou la délivrance du titre de propriété ou du certificat d'utilisation. Des informations supplémentaires, le cas échéant, seraient fournies sur les groupes ciblés qui ne pouvaient pas faire enregistrer leurs droits fonciers et sur toute

action future entreprise par le gouvernement ou les parties prenantes locales pour résoudre les problèmes en suspens et enregistrer ces droits. Cela peut inclure des conflits fonciers existants qui doivent être résolus, une documentation supplémentaire requise ou que le gouvernement ne peut pas prendre d'autres mesures, car ces zones ne peuvent pas être enregistrées, telles qu'une zone inondable. De même, si un effort était fait pour enregistrer conjointement ces droits mais qu'un seul membre du ménage était enregistré, des détails seraient fournis sur les efforts déployés pour enregistrer conjointement ces droits, les raisons pour lesquelles l'enregistrement conjoint n'avait pas pu être achevé et les conséquences sur les résultats attendus.

Il est important d'assurer le partage et la coordination des données du projet avec les évaluateurs, y compris les rapports d'avancement, les plans de travail et les fichiers géospatiaux. Toute collecte de données effectuée avec une diligence raisonnable par les concepteurs de projet pourrait éclairer l'échantillonnage pour l'évaluation. De même, la collecte des données de base doit être coordonnée entre l'évaluateur et le responsable du projet afin de garantir que la collecte des données se fasse avant l'intervention, y compris avant toute activité de sensibilisation du public susceptible de fausser les données du groupe de traitement. Lors de la mise en œuvre, les évaluateurs et les responsables de projet doivent coordonner leurs efforts pour s'assurer que les zones définies pour le traitement par opposition à la comparaison / au contrôle sont conservées et qu'il existe une compréhension mutuelle de tout changement dans la mise en œuvre, les hypothèses, les attentes ou les résultats du projet. Les rapports de performance des données de projet et les données géospatiales collectées peuvent également fournir des informations clés pour l'analyse des données de l'évaluateur.

B. INSTRUMENTS DE L'ENQUÊTE

Les questions de recherche d'intérêt déterminent les questions relatives aux instruments de collecte de données. Dans cette section, l'accent est mis sur certaines recommandations à prendre en compte lors de la conception d'instruments d'enquête. Il existe également diverses ressources accessibles au public pour consulter des exemples d'instruments d'enquête. La Banque mondiale a développé un module foncier commun à utiliser dans son instrument d'étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS). Le MCC et l'USAID publient leurs conceptions d'évaluation foncière, leurs questionnaires, leurs ensembles de données anonymisées et leurs résultats en ligne respectivement à l'adresse suivante : <https://www.mcc.gov/our-impact/independent-evaluations> et <https://www.land-links.org/evaluations-and-research/>.

Liste des parcelles

Toutes les enquêtes d'évaluation d'impact sur le foncier doivent comporter une liste de parcelles au début de l'instrument d'enquête. Une liste de parcelles fournit un aperçu semblable à un module de ménage, de chaque parcelle utilisée par un ménage, qu'elle soit possédée, louée, baillée ou métayée, qui est le propriétaire et / ou le gestionnaire de parcelle et le(s) type(s) d'utilisation du sol de chaque parcelle. Souvent, lorsqu'il s'agit de parcelles multiples, divers membres du ménage possèdent ou gèrent ces parcelles. Le gestionnaire de la parcelle est plus apte à fournir des détails précis sur l'historique du régime foncier, la productivité, les revenus et les investissements d'une parcelle donnée. La qualité des données dépend donc de la présence du répondant le mieux informé et d'une image complète

des biens fonciers et du régime foncier connexe. Le répertoire fournit la liste complète des biens fonciers et devrait servir de base pour déterminer qui doit répondre aux questions clés de l'instrument d'arpentage et quels modules utiliser. L'ANNEXE B fournit un exemple simple d'une liste de parcelles.

Module du régime foncier ODD

Pour la première fois, il existe un indicateur autonome global sur le régime foncier - l'indicateur ODD 1.4.2. Les dépositaires des données des indicateurs ODD 1.4.2 (Banque mondiale et ONU-Habitat) et 5.a.1 (FAO et ONU Femmes) se sont mis d'accord sur un ensemble commun de questions pour collecter des données et faire rapport sur ces deux indicateurs. Ces questions ont été examinées par un large éventail de parties prenantes, notamment des experts fonciers et des statisticiens nationaux. Afin de faciliter l'établissement de rapports mondiaux réguliers, complets et comparables sur les régimes fonciers, il est demandé aux personnes qui effectuent les enquêtes, d'adopter le langage et les questions du module du régime foncier. L'ANNEXE B comprend les modules.

Modules d'enquête

En fonction des questions de recherche et de la variance foncière, le chercheur voudra peut-être inclure des modules spécifiques pour différents types d'utilisation des terres (agriculture, forêt, résidentiel, champêtre, commercial), occupation et régimes fonciers connexes, ainsi qu'aux bénéficiaires (femmes, hommes, groupes, entreprises). Par exemple, si vous êtes intéressé par l'attribution et le contrôle des ressources au sein des ménages, par un conflit ou par une perception du

mode d'occupation, il est important de collecter des données auprès du chef de ménage et de son conjoint. On peut également vouloir poser différentes questions sur les terres agricoles par rapport aux terres urbaines, ou la zone où les terres sont louées par rapport aux terres possédées ou aux terres généralement partagées ou sous le régime coutumier par rapport au système formel. Adapter le questionnaire aux types spécifiques de bénéficiaires et d'utilisation des terres peut être utile. Le module de la parcelle au tout début d'un instrument d'enquête permet de fournir la base pour déterminer quels modules doivent être demandés pour chaque parcelle.

Utilisation du GPS

Bon nombre d'enquêtes utilisent maintenant le GPS pour géoréférencer l'emplacement de la maison du répondant. Cela aide l'évaluateur à retrouver le ménage dans les cas de données de panel, à relier l'analyse à d'autres jeux de données géoréférencés ou à effectuer une analyse géospatiale des flux de bénéficiaires, tel que la différence d'effet plus ou moins proche des centres urbains et des marchés. Le point GPS peut également être utilisé pour établir une liaison avec des données de projet ou des données administratives. Par exemple, dans les projets consacrés à la reconnaissance des droits fonciers, les données de l'enquête peuvent être comparées à des données de projet ou à des données administratives relatives au foncier pour déterminer si, en fait, la parcelle a été intégrée au cadastre ou a effectivement reçu un titre. Si une zone a été cartographiée par l'intervention, le point GPS du ménage peut également être associé à l'enregistrement foncier officiel pour voir la taille de la parcelle et qui figure sur la documentation officielle des droits fonciers. Élargir l'utilisation du GPS par l'équipe

d'enquête pour cartographier l'ensemble de la parcelle au lieu d'un point peut également être utile pour obtenir la taille des parcelles des groupes de contrôle et de traitement.

Il existe souvent des taux d'erreur élevés dans les réponses des répondants relatives à la taille de la parcelle. La présence d'un expert géospatial dans l'équipe d'enquête pour cartographier les limites des parcelles est utile pour obtenir des données clés. Pour augmenter la précision de la taille des parcelles, l'enquête peut inclure la cartographie d'un sous-ensemble de parcelles gérées par le ménage ou utiliser des catégories telles que petites / moyennes / grandes. La formation et la supervision de ces processus sont importantes pour garantir la qualité des données. Il est essentiel de disposer d'une taille de parcelle précise lorsque vous tentez de capturer la productivité par hectare et les résultats de la valeur des terres, car la taille des terres est un facteur déterminant des deux.

Vérification du droit d'occupation

Les réponses aux enquêtes sur certaines variables clés du régime foncier (en particulier le statut foncier et la taille des parcelles) sont susceptibles aux taux d'erreur élevés. Lorsque cela est possible, collecter et comparer les réponses avec d'autres sources de données sur le terrain. Dans certains cas, les réponses indiquaient des taux d'erreur de statut foncier supérieurs à 70% par rapport aux données administratives, car ils pensaient à tort qu'ils étaient pleinement enregistrés alors qu'ils disposaient en réalité d'une autre forme de documentation, telle qu'un acte non enregistré mais pas un titre complet. Même le chevauchement des données d'enquête avec les enregistrements administratifs et les enregistrements de

projet a été problématique, car les enregistrements sont souvent inexacts. Afin de vérifier le statut d'occupation, il est utile de demander, lors de l'enquête, à voir toute documentation légale sur l'occupation ou toute autre forme de documentation d'occupation d'un ménage et de les vérifier. Certains types de documentation sur les droits fonciers incluent d'autres informations clés, telles que les noms figurant sur la documentation, le type de droit, la date du droit, la taille de la parcelle et le montant payé. Si on n'est intéressé que par le statut du régime foncier, on peut également inclure des images des documents et demander aux personnes interrogées d'indiquer leur document.

Complexité du régime foncier

Le simple fait de poser des questions sur la propriété foncière ne rend pas compte du faisceau de droits souvent vaste et complexe d'un répondant. Certaines personnes peuvent ne pas avoir le droit légal de vivre sur la parcelle et squatter, d'autres peuvent avoir des accords de location informels ou des permis d'occupation légaux, tandis que d'autres peuvent avoir des droits coutumiers ou territoriaux mais pas de documents légaux. Certains peuvent être dans le système statutaire avec des titres à bail ou des titres en pleine propriété mais ne sont pas en mesure de transférer entièrement (acheter, vendre, léguer), ni par eux-mêmes, ni conjointement avec d'autres. D'autres peuvent avoir des droits d'usufruit sur ces terres. Comprendre le large éventail des droits fonciers dans chaque contexte et l'ensemble des droits dont dispose une personne, y compris ses droits légaux et sa capacité *de facto* à gérer, utiliser et transférer les terres, est essentiel pour comprendre tous changements du régime foncier et des réalisations. De même, la compréhension des multiples types de droits pouvant

exister sur la même parcelle est importante pour comprendre les résultats. En tant que tel, il est essentiel de pouvoir avoir un expert foncier dans l'équipe d'évaluation et une personne connaissant le contexte du pays pour pouvoir établir une stratégie d'enquête et d'échantillonnage efficace permettant de cerner ces complexités.

Perception du régime foncier

La perception du régime foncier est l'un des aspects les plus importants mais complexes du régime foncier à saisir. La perception du régime foncier repose sur divers facteurs, notamment les antécédents de conflits ou d'insécurité, la connaissance et la compréhension des droits et des limites, la confiance dans le système de gouvernance foncière, la dynamique intra-ménage, les rôles au sein de la communauté, les problèmes de voisinage / limite et des ensembles de droits *de jure* et *de facto* sur cette parcelle. Il est essentiel de comprendre les facteurs et les nuances, car la perception du régime foncier entraîne des changements dans le comportement en matière d'utilisation des terres. Une personne peut avoir une perception élevée de la sécurité d'occupation sans documentation légale de l'occupation du fait d'une forte confiance dans le système de gouvernance et les droits d'utilisation des terres, ou une perception faible de la sécurité d'occupation avec une documentation légale d'occupation due à un système de gouvernance foncière faible ou une dynamique intra-familiale ou familiale. Bien que la clarification et la reconnaissance des droits, y compris la documentation légale, puissent renforcer la perception de la sécurité foncière, elles peuvent également affaiblir les droits fonciers, tels que ceux des femmes et des groupes vulnérables, si le processus n'est pas inclusif. Si une personne a déjà une perception

élevée du régime foncier, son comportement n'est pas susceptible de changer. Les facteurs de précarité peuvent également être considérés comme présentant un risque élevé ou faible. Si l'intervention porte sur un risque élevé, il y a une plus grande probabilité de changement dans la perception et le comportement associé d'une personne. Au sein du ménage, les membres peuvent également avoir différentes perceptions de la sécurité d'occupation. Il est probable que la même personne ait des perceptions différentes de la sécurité d'occupation pour diverses parcelles.

En tant que tel, il est important d'intégrer un ensemble de questions sur la perception du régime foncier adapté au contexte spécifique qui tentent de comprendre le degré d'insécurité du régime foncier ressenti par chaque répondant dans un ménage, les facteurs qui contribuent à l'insécurité du régime foncier et le niveau d'insécurité ou de préoccupation découlant de chaque facteur. Les tests effectués par l'indice de propriété globale (PRINDEX¹⁴) qui mesure la perception de la sécurité des droits de propriété, souligne l'importance de demander aux personnes interrogées non seulement la « probabilité » [Traduction] de perdre l'utilisation de la terre, mais également s'ils sont « inquiets » [Traduction] à ce sujet.

Clarifier le temps de transaction

Les changements dans le temps de transaction peuvent être suivis de différentes manières. Lors de l'utilisation d'enquêtes pour saisir le temps de transaction, il est souvent difficile de savoir si les délais requis et accordés se rapportent au temps passé par le client, à la durée totale du temps de transaction, au temps de traitement en back-office ou aux temps officiels de traitement d'une

transaction. Lors de l'élaboration du questionnaire, il est utile de clarifier le type de délai de transaction que l'on essaie de saisir, et de préciser pour quels types de transactions foncières et de parcelles ; en effet, la durée de la transaction foncière et les procédures associées varient souvent selon qu'il s'agisse d'un premier enregistrement ou transfert, de la taille et du type de la parcelle. Il est également essentiel de comprendre quels sont les points de départ et de fin d'une transaction. Est-ce la première fois que quelqu'un se présente au bureau foncier avec une demande ? Est-ce quand ils viennent pour la première fois avec la documentation appropriée ? Cela inclut-il uniquement l'enregistrement ou toutes les étapes antérieures et les bureaux ? Il est important de clarifier ces aspects pour éviter que les questions et les données ne soient interprétées de différentes manières. Des clarifications similaires sont nécessaires lors de la collecte de données administratives sur les terres pour saisir le délai de transaction.

14 <http://www.prindex.net/about>

CONCLUSIONS



Pour établir une abondance de preuves pour les interventions relatives au régime foncier et à la gouvernance foncière et pour utiliser les fonds limités d'évaluation et de développement, ceux qui conçoivent et mettent en œuvre des évaluations d'impact sur le foncier doivent continuer à partager les preuves et les leçons tirées, ainsi que leurs implications pour l'évaluation d'impact sur le foncier et la conception d'interventions foncières.

Cela pourrait inclure l'incorporation de mises à jour dans la base de données sur la littérature foncière et les mises à jour correspondantes de la théorie du changement / du modèle logique. Bien que les évaluations d'impact et la randomisation des zones d'intervention ne soient pas toujours réalisables, il est à espérer que ces options seront de plus en plus considérées par ceux qui soutiennent les évaluations.

Le point de départ est une théorie claire du changement pour l'intervention et l'incorporation de l'évaluation d'impact dans les premières étapes de la phase de conception de l'intervention par le biais d'une coordination avec des experts du secteur foncier et des experts statistiques.

Dans cet environnement de prise de décision basée sur des preuves et des demandes de données foncières globales, il est important d'améliorer et d'élargir le corpus de preuves rigoureuses des résultats des interventions sur le régime foncier et la gouvernance foncière.

Le choix de questions et de méthodologies communes peut soutenir les initiatives mondiales en matière d'établissement de rapports et de suivi, tandis que plus de recherches et de preuves empiriques peuvent permettre de comprendre clairement les facteurs contextuels et la chaîne de causalité nécessaires pour soutenir la sécurité du régime foncier (et les progrès connexes en ce qui concerne l'indicateur 1.4.2 des ODD) et les systèmes de gouvernance foncière efficaces qui contribuent le mieux aux résultats de développement pour tous.

Les quelques premiers ERC ont déjà publié des résultats à mi-parcours et une analyse à long terme d'une série d'évaluations d'impact de l'USAID, de la Banque mondiale et du MCC paraîtra dans les prochaines années. Au fur et à mesure que plus d'évaluations d'impact seront financées, les lacunes en matière de preuve dans la théorie du changement seront réduites et des leçons pourront être appliquées aux futures interventions en matière de régime foncier et de gouvernance foncière.

ANNEXES



ANNEXE A

RESSOURCES D'ÉVALUATION D'IMPACT

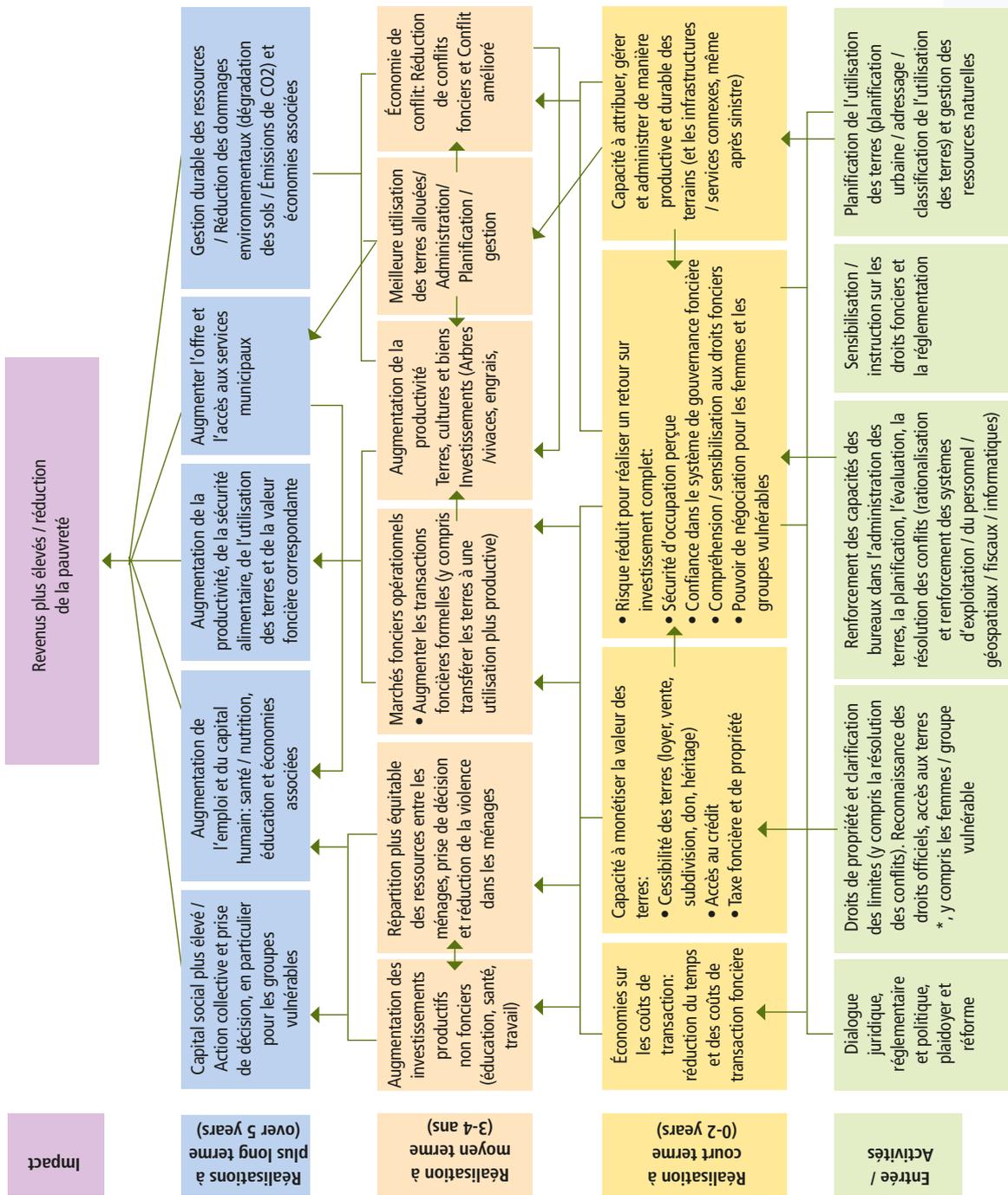
Gertler, Paul J., Martinez, Sebastian, Premand, Patrick, Rawlings, Laura B. et Vermeersch, Christel M. J. (2013). « Impact Evaluation in Practice ». Washington D.C. : Banque mondiale. http://siteresources.worldbank.org/EXTHDOFFICE/Resources/5485726-1295455628620/Impact_Evaluation_in_Practice.pdf

Bamberger, M. Rugh (2006). « Conducting quality impact Evaluations Under Budget, Time and Data Constraints ». Washington D.C. : Banque mondiale. [http://lnweb90.worldbank.org/oed/oeddoelib.nsf/DocUNIDViewForJavaSearch/757A5CC0BAE22558852571770059D89C/\\$file/conduct_qual_impact.pdf](http://lnweb90.worldbank.org/oed/oeddoelib.nsf/DocUNIDViewForJavaSearch/757A5CC0BAE22558852571770059D89C/$file/conduct_qual_impact.pdf)

Conning, Jonathan and Partha Deb (2006).« Impact evaluation for land property rights reforms ». Washington D.C. : Banque mondiale. <http://documents.worldbank.org/curated/en/450791468313825981/pdf/423820NWP0Doin10Box321452B01PUBLIC1.pdf>

OUTILS' D'ÉVALUATIONS D'IMPACT SUR LE FONCIER

1 LOGIQUE GLOBALE (THÉORIE DU CHANGEMENT) POUR LES INTERVENTIONS RELATIVES AU RÉGIME FONCIER ET A LA GOUVERNANCE FONCIÈRE (LISHER, 2018)



Jennifer Witriol Lisher

ANNEXE B

2 EXEMPLE DE LISTE DE PARCELLES (LABORATOIRE D'INTÉGRATION DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES AU GHANA, MCC / BANQUE MONDIALE)

LISTE DE PARCELLES DES MÉNAGES

IDENTIFIANT DU VILLAGE :	HHN :	IDENTITÉ DU RÉPONDANT :	NOM DU RÉPONDANT :
--------------------------	-------	-------------------------	--------------------

Instructions : Remplissez ce formulaire avec le mari / la femme / les membres du ménage assis ensemble. Inclure **toutes les parcelles utilisées et / ou possédées par le ménage. Inclure toutes les parcelles commerciales, résidentielles et agricoles.** Nous demanderons plus tard de ne parler que des parcelles exploitées et possédées par le chef et son conjoint. Pour chaque parcelle, seule la personne qui la contrôle doit fournir les réponses dans la liste des parcelles et dans le Module agricole. Le contrôle de la parcelle est défini comme la personne qui prend la plupart des décisions sur cette parcelle

Numéro de parcelle	1.Nom de la parcelle	2. Brève description de l'emplacement	3. ID de la personne qui contrôle la parcelle	4. Taille (superficie)	5. Taille (unités)	6. Type de parcelle 1=Agric 2=Résidentielle 3=Commerciale 4=Usage mixte
1						
2						
3						
4						
5						

Codes utilisés pour indiquer la taille de l'unité :

1. Acre –AC ; 2 Hectares ; 3. Poteau – PO ; 4. Corde – CO ; 5. Parcelle – PL ; 6. autre – AU (préciser)

ANNEXE B

3 : MODULE ODD DU RÉGIME FONCIER

Les dépositaires des données des indicateurs de développement durable 1.4.2 (ONU-Habitat et la Banque mondiale) et 5.a.1 (FAO) ont développé un module d'enquête combinée pour collecter des données sur la sécurité d'occupation des terres afin de calculer les deux indicateurs. Veuillez examiner ci-dessous, les

cinq versions différentes du module ODD sur le régime foncier, qui varient en fonction des personnes qui répondent au questionnaire et de l'inclusion ou non d'une liste de parcelles dans l'instrument d'enquête plus large. Les modules ci-dessous fournissent un module de collecte de données comparables entre pays pour le calcul des indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 des objectifs de

VERSION 1 – Données au niveau des parcelles, pas de liste de parcelles ailleurs, auto-répondant (administré à un membre du ménage adulte sélectionné au hasard).

Mise en œuvre / Notes CAPI	Utiliser "actuellement" ou fixer une date précise -- décision au niveau du pays	Codes d'unités locales / traditionnelles à personnaliser au niveau des pays	Codes à personnaliser au niveau des pays	Codes à personnaliser au niveau des pays	Omis pour la location à court terme et et le métayage
----------------------------	---	---	--	--	---

Identification du répondant : _____

Q0. Possédez-vous ou détenez-vous des droits d'usage sur une parcelle de terrain, que ce soit seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre, que la parcelle soit utilisée par votre ménage ou par un autre ménage, et indépendamment de l'utilisation de la parcelle (y compris la parcelle d'habitation, agricole, pastorale)? , forêt et terrains d'entreprises / commerciaux)?

IDENTIFIANT DE LA PARCELLE [ANTICIPER]	RECENSEUR : APRES AVOIR CREE LA LISTE DE PARCELLES, PARCOURIR TOUT LE MODULE, UNE PARCELLE A LA FOIS.						
	1. NOM DE LA PARCELLE [ANTICIPER]	2. Quelle est la zone de cette [PARCELLE] ?		3. Comment cette [PARCELLE] a-t-elle été acquise ?		5. Quelle est la principale utilisation actuelle de cette [PARCELLE] ?	
		CODES POUR UNITÉ:		ATTRIBUE PAR LES AUTORITES COUTUMIERES/COMMUNAUTAIRES1 ATTRIBUE PAR LE GOUVERNEMENT.....2 ATTRIBUE PAR UN MEMBRE DE LA FAMILLE.....3 HERITE APRES LA MORT D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE.....4 ACHETE.....5 LOUE A COURT TERME, (< 3 ANS).....6 >> 5 LOUE A LONG TERME,7 EN METAYAGE8 >> 5 EMPRUNTE GRATUITEMENT.....9 PRIX DE LA FIANCEE.....10 DON D'UNE PERSONNE NON MEMBRE DU MENAGE11 A EMMENAGE SANS AUTORISATION ...12 >> SUIVANT PARCELLE AUTRE (SPECIFIER).....13		COUTUMIER 1 PLEINE PROPRIETE..2 BAIL 3 ÉTAT 4 DROIT COMMUNAUTÉ / GROUPE 5 COOPÉRATIVES ... 6 AUTRE (SPECIFIER) ... 7	RESIDENTIEL...1 AGRICOLE..2 CHAMPETRE.....3 FORET.....4 ENTREPRISES/ COMMERCIAL..5 NE SAIT PAS ...6 AUTRE (SPECIFIER)...7
		a.		b.			
	ESTIMATION DE L'AGRICULTEUR		MESURES GPS				
	ZONE	UNITE	SUPERFICIE EN ACRES				
1		----		----			
2		----		----			
3		----		----			
4		----		----			
5		----		----			

Codes des couleurs: ODD 1.4.2 ODD 5.a.1 Tant 1.4.2 que 5.a.1 Uniquement à des fins analytiques

ANNEXE B

développement durable. En raison des différences de durée d'occupation entre les membres du ménage, en particulier les femmes et les hommes, chaque fois que possible, les dépositaires recommandent des données sur les répondants eux-mêmes plutôt que des données indirectes.

VERSION 1 ... continué

Agences nom-
mées et exemples
à personnaliser
en fonction du
contexte

Les codes doivent être personnalisés au niveau national - pour inclure tous les documents légalement reconnus. Les contrats de location, sous quelque forme que ce soit, doivent être inclus, tant que les droits sont légalement protégés
Le support photo à montrer aux répondants.

Omis pour la location
à court terme et le
métayage

Omis pour la location
à court terme et le
métayage

OUI...1
NON...2 >> FIN DES QUESTIONS

6. Existe-t-il un document pour cette [PARCELLE] délivré par ou enregistré auprès du cadastre / agence d'enregistrement cadastral, tel qu'un titre de propriété, un certificat de propriété, un certificat d'acquisition héréditaire, un contrat de bail ou un contrat de location ? YES...1 NO...2 >> 8	7. Quel type de documents existe-t-il pour cette [PARCELLE] et votre nom figure-t-il sur l'un des documents en tant que propriétaire ou détenteur de droits ? ENUMEREZ JUSQU'À 3, AFFICHER LE SUPPORT PHOTO						8. Avez-vous le droit de vendre cette [PARCELLE], seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre ? OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS..98 REFUS.....99	9. Avez-vous le droit de léguer cette [PARCELLE], seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre ? OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS..98 REFUS.....99	10. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 n'est pas du tout probable et 5 est fort probable, quelle probabilité y a-t-il que vous perdiez involontairement la propriété ou les droits d'usage sur cette [PARCELLE] dans les 5 prochaines années ? PAS PROBABLE DU TOUT.....1 PEU PROBABLE...2 PROBABLE3 TRES PROBABLE..4 FORT PROBABLE..5
	CODES POUR TYPE DE DOCUMENT :			CODES POUR NOM LISTE?					
	DOCUMENT #1	DOCUMENT #2		DOCUMENT #3					
TYPE DOC.	NOM ENREGISTRÉ ?	TYPE DOC.	NOM ENREGISTRÉ ?	TYPE DOC.	NOM ENREGISTRÉ ?				
	TITRE FONCIER1	OUI.....1		CERTIFICAT DE PROPRIETE COUTUMIERE.....2	NON.....2				
	CERTIFICAT D'OCCUPATION.....3	NE SAIT PAS..98		CERTIFICAT D'ACQUISITION HEREDITAIRE LISTE DANS LE REGISTRE.....4	REFUS...99				
	PLAN DE SONDAGE.....5			CONTRAT DE BAIL, ENREGISTRE.....6					
	BAIL, ENREGISTRE.....7			AUTRE (SPECIFIER).....8					

ANNEXE B

VERSION 2 – Liste de parcelles séparée ailleurs, répondant de lui-même, anticipation
 (i) l'entretien avec un membre du ménage adulte choisi au hasard ou (ii) les entretiens de tous les membres adultes du ménage.

Mise en œuvre / Notes CAPI	Utiliser "actuellement" ou fixer une date précise -- décision au niveau du pays	Agences nommées et exemples à personnaliser en fonction du contexte	Les codes doivent être personnalisés au niveau national - pour inclure tous les documents légalement reconnus. Les contrats de location, sous quelque forme que ce soit, doivent être inclus, tant que les droits sont légalement protégés	Omis pour la location à court terme et le métayage	Omis pour la location à court terme et le métayage
----------------------------	---	---	--	--	--

Photo aid to be shown to respondents.

Identification du répondant : _____

Q0. Possédez-vous ou détenez-vous des droits d'utilisation sur une parcelle de terrain, seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre, que la parcelle soit utilisée par votre ménage ou par un autre ménage, et indépendamment de l'utilisation de la parcelle (y compris un terrain d'habitation, agricole, champêtre, forêt et terrains d'entreprises / commerciaux) ?

OUI...1
NON...2 >> FIN DES QUESTIONS

AGENT RECENSEUR : APRES AVOIR CREE LA LISTE DE PARCELLES, PARCOURIR TOUT LE MODULE UNE PARCELLE A LA FOIS.												
IDENTIFIANT DE LA PARCELLE [ANTICIPER]	1. NOM DE LA PARCELLE [ANTICIPER]	2. Possédez-vous ou détenez-vous des droits d'utilisation pour cette [PARCELLE], seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre ? OUI...1 NON...2 >> PARCELLE SUIVANTE	3. Existe-t-il un document émis par le registre foncier / l'agence cadastrale ou enregistré auprès de ceux-ci pour un terrain agricole que vous possédez ou pour lequel vous détenez des droits d'usage, tel qu'un titre foncier, un certificat de propriété, un certificat d'acquisition héréditaire, un contrat de bail ou de location ? Oui ... 1 No ... 2 >> 5	4. Quel type de documents existe-t-il pour ce [PARCELLE] et votre nom figure-t-il sur l'un des documents en tant que propriétaire ou détenteur de droits? LISTER JUSQU'A 3, MONTRER UN SUPPORT PHOTO CODES POUR LE TYPE DE DOCUMENT: TITRE FONCIER.....1 CERTIFICAT DE PROPRIETE COUTUMIERE.....2 CERTIFICAT D'OCCUPATION.....3 CERTIFICAT D'ACQUISITION HEREDITAIRE LISTE DANS LE REGISTRE.....4 PLAN D'ARPENTAGE.....5 CONTRAT DE LOCATION, ENREGISTRE.....6 BAIL, ENRGISTRE.....7 AUTRE (SPECIFIER).....8						5. Avez-vous le droit de vendre cette [PARCELLE], seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre ? OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS...98 REFUS.....99	6. Avez-vous le droit de léguer cette [PARCELLE], seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre? OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS...98 REFUS.....99	7. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 n'est pas du tout probable et 5 est fort probable, quelle probabilité y a-t-il que vous perdiez involontairement la propriété ou les droits d'utilisation sur cette [PARCELLE] dans les 5 prochaines années ? PAS PROBABLE DU TOUT.....1 PEU PROBABLE.....2 PROBABLE.....3 TRES PROBABLE...4 FORT PROBABLE...5
				DOCUMENT #1		DOCUMENT #2		DOCUMENT #3				
				TYPE DOC.	NOM LISTÉ	TYPE DOC.	NOM LISTÉ?	TYPE DOC.	NOM LISTÉ?			
1												
2												
3												
4												
5												

Codes des couleurs: ODD 1.4.2 ODD 5.a.1 Tant 1.4.2 que 5.a.1 Uniquement à des fins analytiques



Membres de la communauté identifiant les limites lors d'un exercice de cartographie aux Philippines. Photo © Philippines Alliance.

ANNEXE B

Version 3 – Données au niveau individuel; approche du répondant lui-même; non signalé au niveau de la parcelle; administré à (a) un ou plusieurs individus choisis au hasard ou (b) à tous les membres adultes du ménage.

Utiliser "actuel-
lement" ou fixer
une date précise
-- décision au
niveau du pays

Agences nommées
et exemples à
personnaliser en
fonction du contexte

Les codes doivent être personnalisés au niveau national - pour inclure
tous les documents légalement reconnus. Les contrats de location, sous
quelque forme que ce soit, doivent être inclus, tant que les droits sont
légalement protégés

Photo aid to be shown to respondents.

Q0. Est-ce que vous-même ou tout membre de votre ménage possédez ou détenez des droits d'utilisation sur une parcelle de terrain, seul ou conjointement avec quelqu'un d'autre, que la parcelle soit utilisée par votre ménage ou par un autre, et qu'elle soit utilisée ou pas (y compris les terrains résidentiels, agricoles, pastoraux, forestiers et commerciaux / d'entreprises) ?

IDENTIFIANT DU REPONDANT	Terre agricole							
	1. Possédez-vous actuellement des droits d'utilisation sur des terres agricoles (y compris des terres pastorales), soit seul, conjointement avec quelqu'un d'autre ? Oui 1 No 2 >> 08	2. Quelle est la superficie totale des terres agricoles que vous possédez actuellement ou pour lesquelles vous détenez des droits d'utilisation, seuls ou conjointement avec quelqu'un d'autre ? Oui 1 No 2 >> 08	3. Existe-t-il un document émis par le registre foncier/l'agence cadastrale ou enregistré auprès de ceux-ci pour un terrain agricole que vous possédez ou pour lequel vous détenez des droits d'usage, tel qu'un titre foncier, un certificat de propriété, un certificat d'acquisition hereditaire, dans le registre, plan d'arpentage, contrat de bail, enregistrement, bail, enregistrement, autre (spécifier).....8 Oui 1 No 2 >> 5	4. Quel type de documents existe-t-il pour la terre agricole que vous possédez ou pour laquelle vous détenez des droits d'usage, et votre nom figure-t-il sur l'un des documents en tant que propriétaire ou détenteur des droits d'utilisation ? LISTER JUSQU'A 3. PRESENTER LE SUPPORT PHOTO CODES POUR LE TYPE DE DOCUMENT: TITRE FONCIER.....1 CERTIFICAT DE PROPRIETE COUTUMIERE.....2 CERTIFICAT D'ACQUISITION.....3 HEREDITAIRE LISTE.....4 DANS LE REGISTRE.....5 PLAN D'ARPENTAGE.....6 CONTRAT DE LOCATION, ENREGISTRE.....7 BAIL, ENREGISTRE.....7 AUTRE (SPECIFIER).....8	5. Si c'est mentionné en 4, quelle est la superficie totale des terres agricoles que vous possédez ou dont vous détenez des droits d'utilisation, pour lesquels votre nom est indiqué sur les documents officiels ? OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS...98 REFUS.....99	6. Avez-vous le droit de vendre l'une quelconque des terres agricoles que vous possédez ou dont vous détenez des droits d'usage, soit seul, conjointement avec quelqu'un d'autre ? OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS...98 REFUS.....99	7. Avez-vous le droit de léguer toute terre agricole que vous possédez ou pour laquelle vous détenez des droits d'usage, soit seul, conjointement avec quelqu'un d'autre ? OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS...98 REFUS.....99	8. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 n'est pas du tout probable et 5 est fort probable, quelle est la probabilité pour vous de perdre involontairement des droits de propriété, d'accès ou d'utilisation sur terres agricoles que vous possédez, ou dont vous détenez des droits d'utilisation pour les 5 prochaines années ? PAS PROBABLE DU TOUT.....1 PEU PROBABLE...2 PROBABLE.....3 TRES PROBABLE...4 FORT PROBABLE...5

Codes des couleurs:

ODD 1.4.2

ODD 5.a.1

Tant 1.4.2 que 5.a.1

Uniquement à des fins analytiques

ANNEXE B

VERSION 3 ... continué

Utiliser "actuellement" ou fixer une date précise -- décider au niveau du pays

Agences nommées et exemples à personnaliser en fonction du contexte

Les codes doivent être personnalisés au niveau national - pour inclure tous les documents légalement reconnus. Les contrats de location, sous quelque forme que ce soit, doivent être inclus, tant que les droits sont également protégés

Support photo à montrer aux répondants.

OUI...1 >> POSER LES QUESTIONS SUIVANTES À CHAQUE MEMBRE ADULTE DU MÉNAGE
OU UN (DES) MEMBRES SÉLECTIONNÉ(S) AU HASARD
NON...2 >> FIN DES QUESTIONS

Terre non-agricole			
10.	11.	12.	13.
<p>Possédez-vous ou détenez-tout ou partie des terres agricoles (y compris les terres pastorales) que vous possédez ou détenez actuellement sur des terres agricoles, telles que des terres utilisées à des fins résidentielles ou commerciales, soit conjointement avec quelqu'un d'autre ?</p> <p>OUI...1 NON...2 >> PER-SOMME SUIVANTE</p>	<p>Existe-t-il un document concernant tout terrain non agricole que vous possédez ou détenez avec les droits d'usage et qui est délivré par un bureau d'enregistrement / cadastral, tel qu'un titre foncier, un certificat de propriété, un certificat d'acquisition hereditaire, un contrat de bail ou de location ?</p> <p>OUI...1 NON...2 >> 13</p>	<p>Quel type de documents existe-t-il pour les terres non agricoles que vous possédez ou détenez des droits d'usage, et votre nom figure-t-il sur l'un quelconque des documents en tant que propriétaire ou détenteur des droits d'utilisation ?</p> <p>ENUMERER JUSQU'À 3, PRODUIRE LE SUPPORT PHOTO</p> <p>CODES POUR TYPE DE DOCUMENT:</p> <p>TITRE FONCIER.....1 CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ COUTUMIÈRE.....2 CERTIFICAT D'OCCUPATION HEREDITAIRE LISTÉ DANS LE REGISTRE.....4 PLAN D'ARPENTAGE.....5 CONTRAT DE LOCATION, ENREGISTRÉ.....6 BAIL, ENREGISTRÉ.....7 AUTRE (SPECIFIER).....8</p> <p>CODES DU NOM LISTÉ:</p> <p>OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS.....98 REFUS.....99</p>	<p>13. Si mentionné dans la colonne 10, quelle est la superficie totale des terres non agricoles que vous possédez ou détenez des droits d'usage, conjointement avec quelqu'un d'autre ?</p> <p>OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS.....98 REFUS.....99</p>
			<p>14. Avez-vous le droit de vendre l'une des terres non agricoles que vous possédez ou détenez des droits d'usage, conjointement avec quelqu'un d'autre ?</p> <p>OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS.....98 REFUS.....99</p>
			<p>15. Avez-vous le droit de léguer toute terre non-agricole que vous possédez ou détenez des droits d'usage, conjointement avec quelqu'un d'autre ?</p> <p>OUI.....1 NON.....2 NE SAIT PAS.....98 REFUS.....99</p>
			<p>16. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 n'est pas du tout probable et 5 est fort probable, quelle est la probabilité pour vous de perdre in volontairement des droits de propriété d'accès ou d'utilisation sur tout ou partie des terres non-agricoles que vous possédez, ou dont vous détenez des droits d'utilisation pour les 5 prochaines années ?</p> <p>PAS DU TOUT PROBABLE...1 PEU PROBABLE...2 PROBABLE...3 TRES PROBABLE...4 FORT PROBABLE...5 >> PERSONNE SUIVANTE</p>
DOCUMENT #1		DOCUMENT #2	DOCUMENT #3
TYPE DOC.	NOM LISTÉ?	TYPE DOC.	NOM LISTÉ?

ANNEXE B

4 : CRITÈRES CLÉS POUR LES ÉVALUATIONS D'IMPACT SUR LE FONCIER

- * A quel stade se fait l'intervention du projet ? Il est préférable d'intégrer les évaluations d'impact lors de la conception de l'intervention (évaluation ex ante).
- * Existe-t-il une théorie détaillée du changement / un modèle logique détaillant les interventions du projet, les avantages escomptés et les bénéficiaires associés, le calendrier de ces flux d'avantages et les hypothèses ? Le modèle logique constitue la base de l'élaboration d'une évaluation d'impact.
- * Les parties prenantes doivent-elles y adhérer ? Le soutien des parties prenantes, notamment du chef de projet et des autorités locales, est essentiel.
- * Y a-t-il suffisamment de temps et de ressources pour poursuivre l'évaluation d'impact ? Une évaluation d'impact doit disposer de ressources suffisantes et doit s'étendre de la phase de conception du projet à au moins deux à cinq ans après le traitement pour saisir les variables, en fonction des réalisations à court, moyen et long termes.
- * Y a-t-il un scénario contrefactuel ? Il est nécessaire d'avoir un scénario contrefactuel pour une évaluation d'impact. Le scénario contrefactuel peut être sélectionné de manière aléatoire (groupe de contrôle) ou sélectionné en fonction de la comparabilité des facteurs observables (groupe de comparaison).
- * Quels sont les paramètres ou les changements attendus probables pour les variables de réalisations clés qui ont un intérêt ? On doit connaître la taille de l'effet probable ou la taille de l'effet nécessaire pour qu'un projet soit considéré comme réussi. L'évaluation sera renforcée pour s'assurer qu'elle capture cette taille d'effet.
- * Existe-t-il un échantillon suffisamment large de zones d'intervention éligibles comparables (statistiquement équivalentes) pour prendre en charge l'effet minimal détectable requis pour pouvoir saisir les variables d'intérêt de réalisations clés ? Une taille d'échantillon importante peut permettre à l'évaluation de capturer une taille de l'effet minimal détectable inférieure. Au-delà de la taille de l'effet, la taille de l'échantillon requise peut être affectée par le type d'évaluation et les caractéristiques de l'échantillon. Des échantillons plus petits peuvent être utilisés pour les conceptions d'ECR, lorsque le nombre de zones de comparaison et de traitement est similaire, lorsque l'échantillon présente un faible coefficient de corrélation intra-groupe (les caractéristiques de la population dans le village / quartier ne sont pas fortement liées entre elles) et une faible variance.

ANNEXE B

5 : MEILLEURES PRATIQUES POUR L'ÉVALUATION

- La conception de l'évaluation doit commencer avec la conception du projet et elles doivent se coordonner tout au long du processus afin de garantir une conception de l'évaluation la plus rigoureuse possible et une capture efficace des résultats de l'intervention.
- Avant de concevoir une évaluation, assurez-vous qu'il existe une logique de projet détaillée comprenant: a) les résultats clés, les réalisations intermédiaires et à long terme, b) les délais prévus pour les réalisations; et c) pour chaque réalisation, qui est le bénéficiaire et quels avantages il en tirera.
- Adaptez la conception de l'évaluation à la logique avec un calendrier réaliste pour obtenir l'effet minimal détectable dans les variables clés, telles que l'investissement foncier et la valeur des propriétés.
- Les réformes juridiques et institutionnelles peuvent encore permettre une évaluation d'impact en comparant les zones qui ont bénéficié du traitement et celles qui n'en ont pas bénéficié. S'agissant de la réforme des politiques, cela signifie que lorsqu'il n'y a pas eu de soutien pour le déploiement de réglementations d'application correspondantes, il est nécessaire de renforcer les capacités et de sensibiliser sur la nouvelle législation.
- Utiliser des méthodes mixtes pour l'évaluation la plus robuste.
- La randomisation (loterie) peut être considérée comme créant une structure « juste » [Traduction] pour fournir un traitement d'intervention.
- Lorsqu'on crée un groupe de comparaison, prenez-en compte les variables foncières clés autres que les facteurs socio-économiques.
- Pour une analyse distincte d'un sous-groupe (féminin / commercial), assurez-vous que les calculs d'échantillonnage et de puissance sont appropriés pour ce sous-groupe.
- Échantillonnez et assurez la coordination avec le responsable de la mise en œuvre, car la puissance de l'évaluation pose souvent des problèmes inattendus en raison de la perte des zones de contrôle, du faible chevauchement entre l'échantillon de l'évaluation et les ménages traités et du manque de demande / ou retards des résultats.
- Planifiez une enquête de suivi plus petite avant la mise en place d'une enquête de suivi complète en cas de doute quant à la meilleure façon de mener une enquête de suivi. Cela permettra de comprendre si un sous-échantillon a déjà subi des effets détectables minimaux dans les variables clés.

ANNEXE B

6 SOURCES DE DONNÉES POTENTIELLES PAR RÉALISATION

Sources de données potentielles par réalisation					
Réalisations	Evaluation/ Etudes de projet (ménage, individu, parcelle : rendement des cultures/ coupure d'herbes)	Qualitative : groupes de discussion, entretiens avec des informateurs clés, études de cas	Géospatial : orthophotos, télédétection, cartographie GPS	Données administratives provenant des agences foncières, de municipalités, de villages, de districts, de banques, de tribunaux, de registres fonciers, de permis de construire, de plans d'aménagement du territoire, de conflits et d'hypothèques	Autres enquêtes ou données secondaires : recensement, EDS, LSMS, enquêtes agric, listes de biens immobiliers
Réalizations à court terme					
Économies de coûts de transaction	X	X		X	
Capacité à monétiser la valeur des terres (transférabilité, crédit, impôt)	X	X		X	
Capacité à réaliser des rendements complets (perception de l'occupation, confiance, sensibilisation, pouvoir de négociation)	X	X			
Capacité à attribuer, gérer et administrer des terres de manière durable	X	X			

ANNEXE B

6 : SOURCES DE DONNÉES POTENTIELLES PAR RÉALISATION ... continué

Réalizations à moyen terme					
Investissements non fonciers (éducation, santé, travail)	X	X			X
Attribution équitable des ressources aux ménages, prise de décisions et diminution de la violence	X	X			
Marchés fonciers qui fonctionnent		X		X	
Investissements fonciers et immobiliers	X	X	X	X	
Allocation d'utilisation améliorée des terres / Admin / Planification / Gestion.	X	X	X	X	
Economies sur les coûts de conflits	X	X		X	
Résultats à long terme					
Capital social, action collective et prise de décisions	X	X			
Emploi et capital humain (santé, éducation)	X	X			X
Productivité, sécurité alimentaire, utilisation des terres, valeur des terres	X	X	X		X
Accès aux services municipaux	X	X	X	X	X
Gestion durable des ressources / diminution des dommages environnementaux	X	X	X		

7 : MEILLEURES PRATIQUES POUR LA COLLECTE DE DONNÉES

- La collecte précoce de données peut permettre d'éclairer à la fois l'évaluation et l'intervention, y compris la compréhension des facteurs de perception, de la dynamique intra-ménage, des ventes et des marchés.
- Recueillir des données provenant de diverses sources et les trianguler dans la mesure du possible. Les données quantitatives et qualitatives sont essentielles.
- Les données du projet (suivi des performances, rapports d'avancement, plans de travail) sont essentielles pour comprendre les bénéficiaires et le calendrier pour mesurer et analyser les résultats. Le chef de projet et les responsables de la mise en œuvre doivent préciser les dates de début et de fin et les bénéficiaires individuels pour chaque activité foncière dans chaque village ou quartier traité.
- Lors de la saisie des modifications de l'utilisation / la qualité / la production foncière, des volumes et heures de transaction foncière, et des hypothèques, des données autres que celles des ménages, telles que les registres fonciers, l'imagerie, la coupure d'herbes, les données immobilières et bancaires, fournissent souvent des perspectives plus complètes et plus précises.
- Les équipes devraient comprendre des experts fonciers locaux et internationaux qui comprennent l'environnement et les processus fonciers locaux. Des experts géo spatiaux et des experts de la qualité des terres peuvent ajouter une expertise supplémentaire.
- Garantir des normes communes et convenues entre les responsables de la mise en œuvre et l'évaluateur pour collecter et partager les données de projet et géo spatiales.
- Intégrer au début de l'enquête une liste de parcelles, qui donne une image précise de toutes les parcelles des ménages, de ceux qui les gèrent et du type d'utilisation des terres.
- Inclure les modules 1.4.2 et 5.a.1 des indicateurs de développement durable dans toutes les enquêtes afin de permettre la collecte de données mondiales comparables sur le régime foncier sécurisé.
- Incorporer des modules distincts pour mettre l'accent sur divers types d'utilisation des terres et de bénéficiaires.
- Utilisez le GPS pour permettre la liaison des ensembles de données avec d'autres données géo référencées, ainsi que la recherche de nouvelles parcelles et la liaison avec des données de projet et des données administratives.
- Cartographier au moins un sous-ensemble de parcelles pour assurer une capture précise des tailles.
- Former une équipe de terrain pour demander et vérifier la documentation relative au régime foncier.
- Inclure les nuances autour du régime foncier, y compris les perceptions du régime foncier et les facteurs influant sur le risque d'insécurité foncière.
- Vérifiez le type d'heure de transaction capturée - traitement de bureau, heure du consommateur ou heure officielle.
- Procéder à une énumération sur le terrain pour collecter et vérifier les caractéristiques clés du ménage et les variables de l'échantillon, en particulier si l'on se base sur les registres fonciers officiels, souvent truffés d'erreurs.

ANNEXE C

PREUVES FONCIÈRES CLÉS AVEC EFFETS DE PARAMÈTRES ET PÉRIODE D'EXPOSITION

Preuve foncière ¹⁵			
Date	Titre	Auteurs	Principales constatations/ampleur de l'effet (lieu et période d'exposition)
2004	<u>Effets de l'immatriculation foncière sur la santé et l'éducation des enfants</u>	Sebastian Galiani & Ernesto Schargrodsky	<u>Health and Education (Argentine)</u> Land titling shows a positive and significant effect on weight-for-height, decreased teenage pregnancy rates (12.9%) and investments in human capital. Also showed 7.3% decrease in school repetition rate and statistically significant correlation between titled parcels and child occupant weight-for-height Z scores (indicating short run health status).
2006	<u>Droits de propriété et choix des cultures dans les régions rurales du Pérou</u>	Alfred J. Field, Erica Field et Maximo Torero	<u>Productivité agricole (Pérou)</u> * Les ménages qui ont acquis un titre de propriété entre 1994 et 2004 sont estimés à 68% plus susceptibles de commencer à produire une culture orientée vers l'exportation.
2009	<u>Impacts de la certification foncière sur la sécurité d'occupation, les investissements et les marchés fonciers : données éthiopiennes</u>	Klaus Deininger, Daniel Ayalew Ali, & Tekie Alemu	<u>Investissement dans la conservation de l'environnement (Éthiopie)</u> L'immatriculation foncière augmente la propension à investir dans les mesures de conservation des sols et de l'eau de 20 à 30%. <u>Marchés fonciers (Éthiopie)</u> Augmentation de la propension des ménages à louer leurs terres.
2013	<u>Liens entre sécurité d'occupation et sécurité alimentaire : données éthiopiennes</u>	Hosaena Ghebru Hagos & Stein Holden	<u>Santé (Éthiopie-12 ans)</u> L'enregistrement et la certification des terres ont eu des effets positifs importants sur la disponibilité alimentaire et l'IMC des enfants, en particulier l'apport en calories pour les ménages dirigés par des femmes, soit par une participation accrue au marché de la location foncière, soit par un investissement et une productivité accrue sur les terres gérées par leurs propriétaires. <u>Investissement dans l'agriculture et les marchés fonciers (Éthiopie-12 ans)</u> Les effets positifs de la sécurité alimentaire et les IMC plus élevés étaient associés à la participation au marché locatif foncier, qui a été renforcée non seulement par le programme de certification foncière, mais également par un investissement et une productivité accrue sur les terres gérées par leurs propriétaires.
2014	<u>Les terres allouées par le gouvernement peuvent-elles contribuer à la sécurité alimentaire ? Analyse intra-ménage du programme d'allocation de microparcelles du Bengale occidental</u>	Florence Santos, Diana Fletschner, Vivien Savat, & Amber Peterman	<u>Investissement dans l'agriculture (Inde-2 ans)</u> L'allocation et l'immatriculation des terres ont entraîné une augmentation des investissements dans les engrais et l'amélioration des semences. <u>Accès au crédit (Inde-2 ans)</u> Ont constaté en moyenne que les ménages bénéficiaires de titres étaient 12% plus susceptibles d'avoir contracté un prêt bancaire formel depuis 2009 et 88% plus susceptibles d'utiliser un prêt à des fins agricoles.

15 Les preuves incluent des études comportant l'utilisation d'expériences naturelles et de variables instrumentales.

Date	Titre	Auteurs	Principales constatations/ampleur de l'effet (lieu et période d'exposition)
Reconnaissance des droits (Urbains)¹⁶			
2014	<u>Impacts environnementaux et sur les sexes de la régularisation du régime foncier en Afrique : preuves pilotes du Rwanda</u>	Daniel Ayalew, Ali Klaus Deininger & Markus Goldstein	<u>Investissement dans la conservation de l'environnement (Rwanda-2.5 ans)</u> La régularisation du régime foncier a entraîné une augmentation significative des investissements dans la conservation des sols (10 % plus susceptibles d'utiliser des techniques de conservation des sols), en particulier pour les ménages dirigés par des femmes.
2004	<u>Droits de propriété, biens publics collectifs et répartition du temps des ménages dans les communautés de squatteurs urbains : Preuve du Pérou.</u>	Erica Field ¹⁷	<u>Perception du régime foncier (Pérou)</u> *Les efforts déployés pour attribuer des titres de propriété à des terres urbaines ont entraîné des changements substantiels dans la structure du temps alloué à la garde des biens ou à la participation à des groupes de quartiers par des ménages précédemment sans titre. Les ménages immatriculés enregistrent une diminution de 36% de la fraction des ménages qui gardent leurs membres à la maison pour garder leurs biens (en particulier les femmes). <u>Travail (Pérou)</u> *Les efforts déployés pour attribuer des titres de propriété à des terrains urbains ont entraîné des changements substantiels dans la structure du temps alloué à la garde des biens ou à la participation à des groupes de quartiers par des ménages précédemment sans titre. Les ménages immatriculés enregistrent une diminution de 36% de la fraction des ménages qui gardent leurs membres à la maison pour garder leurs biens (en particulier les femmes). *Les ménages nouvellement immatriculés travaillent en moyenne 17% plus d'heures que ceux qui attendent leurs titres
2005	<u>Droits de propriété et investissement dans les bidonvilles urbains</u>	Erica Field	<u>Investissement dans le logement (Argentine 5 à 14 ans)</u> *Les squatteurs ayant des droits d'usufruit pour lesquels un titre a été attribué ont augmenté l'investissement dans le logement : la qualité du logement était 37% plus élevée pour les ménages immatriculés que pour les autres squatters. <u>Famille et éducation (Argentine 5 à 14 ans)¹⁸</u> *Réduction de la taille des ménages : les ménages immatriculés comptaient moins de membres de leur famille élargie (0,68 moins de parents non nucléaires par ménage et environ 20% d'enfants en moins). *Amélioration de l'éducation des enfants : les enfants des ménages immatriculés présentent un retard plus court à l'école de 0,42 ans et 0,4 jours de moins en absence (sur les 5 derniers jours). <u>Accès au crédit (Argentine 5 à 14 ans)</u> -Effets observés par la voie lente d'un investissement accru en capital physique et humain et non d'un accès au crédit.

16 Notez que les études sont spécifiques aux squatteurs dans les quartiers informels.

17 Mitchell (2005) note la comparaison problématique des zones échantillonnées, relevant certains problèmes des zones qui n'ont pas encore reçu l'intervention d'immatriculation.

ANNEXE C

Date	Titre	Auteurs	Principales constatations/ampleur de l'effet (lieu et période d'exposition)
2006 et 2010	<u>Droits de propriété pour les pauvres : effets des titres fonciers</u>	Sebastian Galiani & Ernesto Scharrodsky	<p><u>Investissement dans le logement (Argentine loi 1984 / 1989 premiers titres délivrés et 1998 derniers titres délivrés avec des enquêtes en 2003 et 2007 – donc période d'exposition de 5 à 18 ans)</u></p> <p>* Les squatteurs ayant des droits d'usufruit pour lesquels un titre a été attribué ont augmenté l'investissement dans le logement : la qualité du logement était 37% plus élevée pour les ménages immatriculés que pour les autres squatteurs.</p> <p><u>Famille et éducation (Argentine)¹⁸</u></p> <p>* Réduction de la taille des ménages : les ménages immatriculés comptaient moins de membres de leur famille élargie (0,68 moins de parents non nucléaires par ménage et environ 20% d'enfants en moins).</p> <p>* Amélioration de l'éducation des enfants : les enfants des ménages immatriculés présentent un retard plus court à l'école de 0,42 ans et 0,4 jours de moins en absence (sur les 5 derniers jours).</p> <p>* <u>Accès au crédit</u> : Effets observés par la voie lente d'un investissement accru en capital physique et humain et non d'un accès au crédit.</p>
Sensibilisation			
2006	<u>Connaissance juridique et développement économique : le cas des droits fonciers en Ouganda</u>	Klaus Deininger, Daniel Ayalew Ali & Takashi Yamano	<p><u>Investissement dans l'agriculture (Ouganda)</u></p> <p>* L'augmentation progressive de la connaissance de la loi de 1998 est associée à des investissements beaucoup plus importants à long terme (plantation d'arbres), mais n'a pas d'impact significatif sur la propension à entreprendre la conservation des sols.</p> <p><u>Productivité agricole (Ouganda) et valeur foncière</u></p> <p>* Le fait de sensibiliser un ménage ignorant la loi et de lui en faire prendre conscience augmente la productivité agricole (production) de 20% et la valeur foncière de 25%.</p>
Changement de conflit et des perception de la propriété			
2004	<u>Incidence et impact des conflits fonciers en Ouganda</u>	Klaus Deininger & Raffaella Castagnini	<p><u>Productivité agricole (Ouganda)</u></p> <p>Les conflits liés à la terre ont un impact négatif sur la productivité. On estime que les parcelles faisant l'objet de conflit connaissent une perte de productivité agricole de 5 à 11%.</p>
2015	<u>Formaliser les droits fonciers en Afrique de l'Ouest : données préliminaires issues d'une évaluation d'impact aléatoire au Bénin</u>	Markus Goldstein, Kenneth Houngbedji, Florence Kondylis, Michael O'Sullivan & Harris Selod	<p>La démarcation était suffisante pour créer des changements marginaux du régime foncier qui ont eu une incidence positive sur les décisions d'investissement. Plus précisément, la démarcation a conduit à :</p> <p><u>Investissement dans l'agriculture (Bénin-1-2 ans)</u></p> <p>* Une augmentation substantielle de l'investissement à long terme avec les parcelles traitées de 1,7 % plus susceptibles d'avoir un arbre nouvellement planté.</p> <p>* La part des parcelles consacrées aux cultures commerciales (comme l'huile de palme et le teck) a augmenté de 39% (seulement 2,6 %).</p> <p><u>Investissement dans la conservation de l'environnement (Bénin 1 à 2 ans)</u></p> <p>* Les femmes étaient 1,5% plus susceptibles de quitter les terres en jachère, par rapport à 1% des ménages du groupe de contrôle.</p>

18 Dans 95,2% des parcelles, les femmes étaient co-titulaires d'un titre ou en détenaient un individuellement, le droit étant accordé au chef de ménage et à son conjoint s'ils étaient mariés ou cohabitait.



Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

ONU-Habitat aide les citoyens pauvres en transformant les villes pour en faire des lieux plus sûrs, plus sains et plus verts offrant davantage d'opportunités et où chacun peut vivre dignement. ONU-Habitat collabore avec des organisations à tous les niveaux, dans toutes les sphères gouvernementales, la société civile et le secteur privé en vue de construire, gérer, planifier et financer le développement urbain durable. Nous avons pour ambition des villes sans taudis, des lieux vivables pour tous, qui ne polluent pas l'environnement et n'épuisent pas les ressources naturelles. Pour en savoir plus, veuillez visiter : www.unhabitat.org.

Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

Le FIDA est une institution financière internationale et une agence spécialisée des Nations Unies dédiée à l'éradication de la pauvreté et de la faim dans les zones rurales des pays en développement. Travaillant avec les populations pauvres des zones rurales, les gouvernements, les bailleurs, les organisations non gouvernementales et beaucoup d'autres partenaires, le FIDA se concentre sur des solutions spécifiques à chaque pays, qui peuvent impliquer d'améliorer l'accès des populations rurales pauvres aux services financiers, aux marchés, à la technologie, aux terres et aux autres ressources naturelles.

Le Réseau mondial d'outils fonciers (GLTN)

Le Réseau mondial d'outils fonciers (GLTN) est une alliance de partenaires internationaux qui contribuent à la réduction de la pauvreté et aux objectifs de développement durable en améliorant l'accès à la sécurité foncière et du régime foncier pour tous. Le partenariat des organisations du réseau est constitué de la société civile rurale et urbaine, d'institutions internationales de recherche et de formation, d'organisations bilatérales et multilatérales et d'organismes professionnels internationaux. GLTN adopte une approche plus globale des problèmes fonciers et améliore la coordination mondiale des terres par le développement, la diffusion et la mise en œuvre d'outils fonciers favorables aux pauvres et tenant compte du genre. Ces outils et approches contribuent à la réforme foncière, à la bonne gouvernance foncière, à l'administration foncière inclusive, à la gestion durable des terres et à la coordination fonctionnelle du secteur foncier. Pour plus d'informations, visitez le site Web GLTN à l'adresse www.gltn.net.



À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

L'objectif général des Directives pour l'évaluation d'impact des interventions en matière de régimes fonciers et de gestion foncière est d'informer et de renforcer la conception et la mise en œuvre des interventions futures relatives au régime foncier et à la gouvernance afin de soutenir au mieux la sécurité du régime foncier durable et d'obtenir les impacts correspondants sur la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'égalité des sexes, durabilité environnementale et sécurité. Les lignes directrices visent à servir d'outil aux chercheurs et aux experts du secteur foncier pour la conception et la réalisation d'évaluations d'impact sur le foncier et, à terme, pour élargir la preuve de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas et de pourquoi en ce qui concerne les mesures visant à améliorer le régime foncier et la gouvernance.

Les directives résultent d'un partenariat entre le FIDA et GLTN, et en consultation avec le Global Donor Working Group on Land (GDWGL), en vue d'améliorer les outils d'évaluation des interventions en matière de régime foncier et de gouvernance. Les lignes directrices sont basées sur un examen documentaire des preuves foncières et des consultations approfondies avec des experts en évaluation, des observations des parties prenantes des réseaux GLTN et GDWGL, des chercheurs ayant effectué des évaluations d'impact sur le foncier et l'expérience du consultant en matière de supervision du portefeuille de suivi et d'évaluation des terres aux États-Unis. 'Millennium Challenge Corporation (MCC).

HS Number : HS/051/19F

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS
ONU-Habitat
BP 30030, Nairobi 00100, Kenya
Tel : +254 20 7623 120
Fax : +254 20 7624 266
Site web : www.unhabitat.org

Fonds international de
développement agricole (FIDA)
Via Paolo di Dono 44,
00142 Rome, Italie
Tel : +39 06 54591
Fax : +39 06 5043463
Courriel : ifad@ifad.org
Site web : www.ifad.org

Pour plus d'information, contactez-nous:
Secrétariat de GLTN
Facilité par ONU-Habitat
BP 30030, Nairobi 00100, Kenya
Tel : +254 20 76 5199
Fax : +254 20 7624256
Courriel : gltn@unhabitat.org
Site Web : www.gltn.net

 **ONU-HABITAT**
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

 **FIDA**
Investir dans les
populations rurales

 **GLTN**
GLOBAL LAND TOOL NETWORK